



# L'Echo des menhirs



**BULLETIN COMMUNAL N°85 – JUILLET 2020**

Directeur de la publication : M Daniel MAHE, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 550 exemplaires par IMPRIMERIE ARMORICAINE – 02 99 72 12 80

## **LE MOT DU MAIRE**

### **SOMMAIRE**

Carnet de familles	p.3
Autorisations d'urbanisme	p.4
Conseils municipaux	p.5
Séance du 19 décembre 2019	
Séance du 23 janvier 2020	
Séance du 20 février 2020	
Séance du 28 mai 2020	
Séance du 11 juin 2020	
Les élus 2020-2026	p.22
Communiqués de la Mairie	p.23
Les horaires d'ouverture	
Lotissements communaux	
Prévention canicule, fortes chaleurs	
Civisme	
Dispositif « Argent de poche »	
Fabrication de masques	
Travaux au camping	
Repas des aînés	
Application « IntraMuros »	
Tarifs communaux 2020	
Numérotation des habitations	
Recensement de la population	
Habitat – Redon Agglomération	
Maison Mégalithes et Landes	
Informations pratiques	p.37
Paroisse Saint-Amand de l'Aff	
Octobre Rose en Pays de Redon	
Coupon Sport 35	
Info sociale en ligne	
Application « Kicapte »	
La Mission Locale	
L'ADMR de Pipriac	
Vie associative	p.41
Calendrier des animations	
Anim'Saint-Just	
A.C.C.A	
CPIE Val de Vilaine	
Foyer d'Animation Rural	
Groupe Saint-Yves	
Point Information Jeunesse (P.I.J)	
UNC – Section Saint-Just	
Amicale des parents de l'école publique	
Just Amap Porte	
Entre Palis et Mégalithes	
Navette hippomobile	p.51

Chers concitoyens,

Je tiens tout d'abord à remercier tous les électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance, ainsi que nos anciens collègues conseillers qui ont décidé de ne pas se présenter aux dernières élections.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ces six dernières années se sont déroulées dans un climat serein, propice au travail.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Cette nouvelle équipe est rajeunie et permettra de préparer l'avenir.

Nous venons de vivre une période difficile et nous n'en connaissons pas encore toutes les conséquences. Mais elle a permis de montrer la solidarité qui peut exister dans notre commune.

Je remercie les généreux donateurs de tissus, fils, élastiques... ainsi que les couturières qui se sont mobilisées pendant presque 2 mois pour la confection des masques en tissu.

Merci également aux référents Plan Communal de Sauvegarde (mis en place en septembre 2019) qui ont procédé à la distribution de ces masques.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances, même si la situation que nous vivons tous est particulière.

Prenez soin de vous !

Votre Maire,

Daniel MAHÉ



# Carnet de familles



## Ils ont montré le bout de leur nez

---



**Lia LEFRÈRE**

« La Hougrais »

le 17 décembre 2019

**Jules LANDAIS**

« La Hougrais »

le 11 mars 2020

**Théo PENNEGAT**

« Quily »

le 17 juin 2020

## Ils nous ont quittés

---



**Michel MORTIER**

« 1, rue des Grottes »

le 10 janvier 2020

**André MARCHAND**

« Le Bois Gevry »

le 24 février 2020

**Marie JARNOT, épouse DUCLOYER**

« Bénihel »

le 11 avril 2020

**Robert MOREAU**

« Les Frichards »

le 14 avril 2020

**Daniel DIGUET**

« La Durantais »

le 22 mai 2020

**Madeleine DUCLOYER, veuve JINGUENÉ**

« La Forgerais »

le 21 juin 2020

# Urbanisme



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

**L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain et à la mairie.**

## Autorisations d'urbanisme accordées au 1er semestre 2020

### Déclarations préalables

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu du chantier</b>	<b>Objet de l'autorisation</b>
M. SITA Rosaire Augustin	« Le Coudray »	Construction d'un abri pour les ânes
Mme MOISON Marie	« Le Séveroué »	Construction d'un abri de jardin.
M. LECOMMANDOUX Michel	« Bresquemin »	Création d'une baie vitrée en façade sud et d'une fenêtre en façade Nord.
M. VUKOVIC Ivan & Mme LEONICHEVA EL Eléna	« Poubreuil »	Création de deux ouvertures au rez de chaussée et pose de 3 vélux.
Mme LEVALLOIS Elène	« Parsac »	Réfection toiture + pose de 4 vélux + pose clôture et portail.
Mme WEISSE Mélanie	« La Noë »	Installation de 2 carports pour abriter voitures personnelles.
M. & Mme MONTREUIL Bertrand	9 Domaine de la Tertrée	Construction d'une pergola sur terrasse balcon.
Mme HOUSSIN Martine	« La Forgerais »	Pose de panneaux solaires s/toit du hangar (8 côté Ouest / 2 côté Sud).
M. DEBRAY Joël	« Le Teillac »	pose d'un vélux côté Nord.
M. SITA Rosaire Augustin	« Le Coudray »	Construction d'un abri pour les ânes

### Permis de construire

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu du chantier</b>	<b>Objet du permis</b>
Mme DEBRAY DETAIN Claire	« Camas »	Transformation d'un ancien hangar agricole en local d'habitation.
Mme MARCADE Marion & M. SUZANNE Tomy	« La Porte »	Construction d'une maison d'habitation de type moderne.
M. HERVE Yvon & Monique	« Le Bignon »	Construction d'une maison d'habitation.

Service Urbanisme  
Tél. 02 99 72 68 14

Ouvert les lundis matins – jeudis, mardis et vendredis toute la journée.  
Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

# Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

## **SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

**Étaient présents** : M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme G. YVOIR, Mme A. HERVÉ, Mme V. LUC, M. G. DEBRAY, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

**Excusée** : Mme R. DENIS

**Absente** : Mme C. PIGRÉ

**Procuration** : M. D. MAHÉ a donné procuration à M. G. BAUDU

### **1. Redon Agglomération : demande de fonds de concours 2018-2019**

Afin d'assurer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

A ce jour, le disponible à mobiliser s'élève à 102 957,46 €, dont 47 728,73 € en reliquat de 2018 et 55 228,73 € au titre de la dotation 2019.

Le conseil municipal sollicite donc une subvention auprès de Redon Agglomération au titre des fonds de concours 2018 et 2019

pour accompagner financièrement les projets suivants :

#### **•INVESTISSEMENT**

Construction d'un club house 11 703,32 €  
Fournil boulangerie : acquisition fonds de commerce et frais notariés 15 000,00 €

#### **•FONCTIONNEMENT**

Entretien de la voirie 13 670,54 €  
Entretien des bâtiments communaux 7 354,87 €

### **2. Garderie et Médiathèque : choix de l'architecte**

Dans le cadre du projet « Village intergénérationnel », une consultation a été engagée pour le choix de l'architecte concernant la réhabilitation et l'extension d'un existant (patronage) « Place de l'Eglise » en médiathèque-garderie pour une date de

remise des offres fixée au 2/12/2019 à 12 heures par voie de procédure adaptée. Le coût des travaux est estimé à 300 000 € HT.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17/12/2019 et a donné les résultats suivants :

Architectes	Adresse	Taux de rémunération	Montant prévisionnel des honoraires HT
C ARCHITECTURE	Plélan le Grand (35)	10 %	30 000 €
SARL EON Architecture	Plélan le Grand (35)	8 %	24 000 €
GUMIAUX & GOMBAULT Architectes DPLG	Bréal sous Montfort (35)	9,5 %	28 500 €

Suivant l'avis de la commission, le conseil municipal (par 11 pour et 2 abstentions) a retenu l'offre suivante : SARL EON Architecture de Plélan-le Grand (35) pour un montant d'honoraires s'élevant à 24 000 € HT, soit 8 % du coût global.

### 3. Décision Modificative : dégrèvement des jeunes agriculteurs

Afin de permettre de payer la dépense liée au dégrèvement des jeunes agriculteurs, il convient de prévoir des crédits supplémentaires par une décision modificative, à savoir :

Augmentation des crédits Dépenses		Diminution des crédits Dépenses	
Article	Sommes	Article	Sommes
<b>7391171</b> <b>Dégrèvement jeunes</b> <b>agriculteurs</b>	+ 500 €	<b>6558</b> <b>Autres contributions</b> <b>obligatoires</b>	- 500 €
<b>Total</b>	<b>+ 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>- 500 €</b>

### 4. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 264p, AB 265, AB 266 et AB 267

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour les terrains cadastrés AB 264p, AB 265, AB 266 et AB 267, d'une contenance totale de 13 a 75 ca situés «4-6-8 Allée des Cerisiers».

### 5. Demande de servitude de passage « Rue du Halgouët »

En 2010 une demande de servitude de passage par le lotissement « Les Chênes » faite par Mr D'ALBERTO, avait reçu une réponse négative du conseil municipal. A ce jour, ce bien est mis en vente par Mme D'ALBERTO qui fait une nouvelle demande de servitude de passage.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'émettre un avis défavorable à la demande de servitude de passage par le lotissement, ce n'est « pas plus dangereux que pour les autres »,
- de reprendre les mêmes critères qu'en 2010 lors de la première demande à savoir :

-«vous possédez déjà un accès direct sur la route départementale par votre parcelle et donc vous n'êtes en aucun cas enclavé »,  
-cela viendrait à supprimer deux places de parking dans le lotissement au détriment des usagers du lotissement,  
-cela entraînerait un passage répété de véhicules dans l'enceinte du lotissement ce qui provoquerait une gêne et compromettrait la tranquillité actuelle,  
-rappelle qu'Habitat 35 (devenu NEOTOA) propriétaire des lieux, avait été consulté en 2010 et avait émis un avis défavorable à la concession d'une servitude de passage.

### 6. Question diverses

#### •« DIA Moulin de Haut »

Le Département a renoncé à faire valoir ses droits sur les terrains cadastrés ZX 95, ZX 96, ZX 97, ZX 148 et ZX 149, d'une contenance totale de 32 a 03 ca situés « Le Moulin de Haut ».

Le conseil municipal décide à son tour, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption pour ces terrains.

#### •Révision des tarifs communaux pour 2020

Les tarifs appliqués en 2019 sont reconduits pour l'année 2020.

*(Retrouvez l'ensemble des tarifs en page 32)*

#### •Rapport de l'entreprise BODET pour travaux église

La cloche sera remise en place lundi 23 décembre.

#### •Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le conseil municipal après délibération et vote à main levée, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour ce projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2020-2025.

•Cérémonie des vœux du Maire le samedi 11 janvier 2020, à 11 heures à la salle de Cojoux.

## **SÉANCE DU 23 JANVIER 2020**

**Etaient présents** : M. D. MAHÉ, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme V. LUC, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

**Excusés** : Mme G. YVOIR, Mme A. HERVÉ, M. G. DEBRAY

**Absente** : Mme R. DENIS

### **1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZQ 114**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour le terrain cadastré ZQ 114, d'une contenance totale de 3 a 80 ca situé «11 rue de Launay».

### **2. REDON Agglomération : convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération**

Dans un souci de développement d'une logique de mutualisation de moyens, Redon Agglomération propose aux communes qui le souhaitent de gérer ponctuellement les interventions courantes sur le patrimoine d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, annexée à la présente.

### **3. Motion concernant l'actualité et l'avenir du Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir**

#### **Proposition de motion à l'intention des assemblées délibérantes**

- REDON Agglomération
- Ville de REDON
- Conseils municipaux des 30 autres communes-membres

*Le Centre Hospitalier Intercommunal de REDON – CARENTOIR est le fruit d'un rapprochement assez récent de deux établissements aux activités complémentaires. Son avenir est au cœur des préoccupations des personnels, des usagers, de la direction et des représentants élus de la ville-centre et des communes dont il couvre la zone d'origine de la patientèle. Hôpital de proximité, reconnu pôle d'équilibre, le Centre Hospitalier de REDON – CARENTOIR dispose d'une large panoplie de services et de prises en charge : spécialités médicales, spécialités chirurgicales, services d'urgence, SMUR, maternité, pédiatrie, gériatrie, psychiatrie... Avec Fougères et Vitré, il fait désormais partie du Groupement Hospitalier Territorial de rattachement au CHU de Rennes, ce qui constitue dans bien des domaines un atout. Il est important de rappeler que le Centre Hospitalier de REDON – CARENTOIR répond aux besoins d'une population estimée à environ 120 000 habitants, répartie sur REDON Agglomération (68 000 habitants) d'une part, ainsi que pour une autre part sur les communautés de communes suivantes :*

- Oust à Brocéliande Communauté (La Gacilly...)
- Questembert Communauté (secteur est)
- Arc Sud Bretagne (La Roche-Bernard...)
- Vallons de Haute Bretagne Communauté (Guipry-Messac...)
- Bretagne Porte de Loire Communauté (secteur sud-ouest)
- Pontchâteau Saint Gildas des Bois (secteur nord)

*Des incertitudes pèsent néanmoins, d'une part sur le niveau des moyens qui sont alloués à cet établissement et d'autre part sur ses possibilités d'évolution future,*

*Deux analyses ont été conduites en 2019 à l'initiative de l'établissement :*  
*-un audit médico-économique qui a permis de faire l'analyse de l'ensemble des services rendus, des forces et faiblesses, ainsi que des moyens qui lui sont affectés,*  
*-un audit immobilier qui permet de se projeter sur d'indispensables évolutions des constructions.*

**A la date du 12 décembre 2019, les restitutions de ces analyses sont amorcées ; le Conseil de surveillance du CH de REDON – CARENTOIR les a examinées le lundi 16 décembre en séance et a apporté sa vision des préconisations qu'ils comportent. Il est prévu ensuite de saisir l'ensemble des communes concernées par le devenir de l'établissement afin que leurs conseils municipaux se prononcent sur l'enjeu territorial qu'il représente, tant en termes de services de santé, que de compétences et d'emplois (plus de 850 agents).**

Si les collectivités territoriales peuvent redire à cette occasion tout l'attachement qu'elles portent à la préservation et au développement des services de santé dans la proximité, elles peuvent aussi légitimement s'interroger, au même titre que les personnels et les usagers, quant aux intentions des autorités de tutelle, Agences Régionales de Santé et Ministère, sur trois points :

-Les assemblées délibérantes demandent solennellement aux autorités de tutelle qu'il soit mis fin au différé maintes fois réitéré de l'installation d'une IRM au CH de REDON ; **cette promesse d'installation d'une IRM qui date de plus de 5 ans doit aujourd'hui devenir réalité, dès 2020.**

Sur ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion concernant le Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir.

#### **4. Convention de partenariat et de financement entre la commune et l'Agence d'Attractivité et de développement**

Redon Agglomération propose une convention de partenariat et de financement entre la commune et l'Agence d'Attractivité et de développement, basée sur une cotisation en fonction de la taille de la population et un jour personnalisé répondant aux besoins de la collectivité. Cette convention est consentie

-Par ailleurs, à la suite de l'audit médico-économique, un travail collectif doit être engagé dès à présent, avec la participation de tous les acteurs concernés, pour **rétablir dans les délais les plus rapprochés l'équilibre des comptes de l'établissement.**

-Enfin s'agissant du projet immobilier qui devra se placer au cœur d'une ambition territoriale accrue pour renforcer la dynamique actuelle, l'année 2020 permettra de présenter les scénarii envisagés et d'en choisir un; **la construction d'un nouvel hôpital à l'horizon 2025, sur un site accessible et approprié, ne pourra que bénéficier à son développement et à la qualité du service rendu aux populations concernées ; nous nous inscrivons d'ores et déjà dans cette vision et attendons des autorités de tutelle un engagement sur le portage financier du projet immobilier qui sera retenu.**

**S'agissant de la méthode celles-ci proposeront, avec la direction du CH de REDON – CARENTOIR, et dans les délais les plus rapprochés, une rencontre avec les autorités de tutelle.** En tant que représentants des habitants de toutes les communes concernées, nous rendrons compte point par point, en toute transparence, de l'évolution des contacts et des engagements qui seront pris.

pour une durée d'une année, à compter de sa signature.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la convention à intervenir avec une cotisation annuelle s'élevant à 800 € (pack de base 300 € et un jour personnalisé 500 €)

#### **5. Vente d'un terrain sur la zone artisanale de Bel Air : modification de la délibération du 24/09/2019**

Dans la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2019 concernant l'acquisition de 3 parcelles sur le site de la zone artisanale de Bel Air, une erreur s'est glissée : les 2 parcelles YC 3 et YC 4 sont devenues propriétés du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de l'aménagement foncier de la future 2x2 voies.

M. le Maire propose de délibérer uniquement sur la vente de la parcelle cadastrée YC 2 d'une surface de 1ha 36a 20ca, propriété de la commune. Le conseil municipal décide, à l'unanimité de céder le terrain cadastré YC2 à la société LUM-IMMO dont le siège est « Les Clarets » à Sixt/Aff (35550) au prix de 18 000 € et de prendre en charge les frais de bornage. Une



consultation a été menée, le devis de QUARTA, géomètres-experts de Redon est

retenu pour la somme de 940,00 € HT soit 1 128,00 € TTC.

## **6. Boulangerie : loyers de la partie commerciale et dépôt de garantie**

Depuis la fermeture de la boulangerie, la SCI DALM « 4 rue du Halgouët » à Saint-Just n'a pas réclamé de loyers. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le conseil municipal décide de lui verser le loyer de la partie

commerciale qui s'élève à 320,30 € TTC auquel vient s'ajouter le dépôt de garantie d'un montant de 713,30 €, et ce jusqu'à la reprise de la boulangerie par un professionnel (par 9 pour et 2 abstentions).

## **7. Optimisation de la commercialisation des hébergements touristiques, audit et accompagnement : choix d'un cabinet d'études avec propositions d'outils de commercialisation**

La commune de Saint-Just n'a pas de politique de commercialisation. Elle est plutôt dans une politique de traitement des réservations. Elle n'a pas de site internet propre à ses hébergements, pas de planning de réservations en ligne etc... Il est donc nécessaire de construire des outils tout en sachant que les moyens humains restent restreints.

La commune bénéficie de l'accompagnement de l'Office de Tourisme du Pays de Redon mais il est nécessaire de retenir un bureau d'études pour l'optimisation de la commercialisation des hébergements touristiques de la commune et la création d'un site internet propre aux hébergements. Leur valeur ajoutée est de proposer aux porteurs de projet et exploitants d'hébergements, un accompagnement stratégique global par la mise en place de services intégrés et personnalisés afin de maximiser leur chance de réussite.

Des devis ont été demandés. Seule la proposition de GUEST & Strategy de MITTAINVILLE (78) a été reçue. Pour information, Guest & Strategy ont fait une proposition s'élevant à 3 050 € HT pour un audit et recommandations de la stratégie marketing... et l'autre proposition portant davantage sur une présentation détaillée d'un potentiel accompagnement marketing comprenant l'image de marque, le site, la coordination du projet et le suivi marketing mise en place d'un site : pour une estimation entre 7 000 € et 15 000 € HT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'obtenir une deuxième proposition et de retenir le devis le mieux disant pour dans un premier temps, uniquement la partie diagnostic, pour une enveloppe maximale de 3 050 € HT.

## **8. Camping « les Landes de Cojoux » : commande d'habitats toilés**

Pour diversifier les hébergements touristiques sur la commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de développer le camping municipal « Les Landes de Cojoux » par l'acquisition de 3 habitats toilés de la gamme MOOREA (hébergement 2 personnes), au prix unitaire de 1 600 € HT soit une enveloppe

d'environ 5 000 € HT auprès du fournisseur TRIGANO.

Le Conseil Régional suit l'investissement dans l'habitat léger du camping dans le cadre de sa politique touristique régionale « site d'exception ».

## **9. Création de liaisons douces : demande de subvention « Amendes de police »**

Pour poursuivre les accès sécurisés mis en place dernièrement, M. le Maire propose la création de liaisons douces : Rue Germain Blouin (face au lotissement), Route de Renac et Route de Camas. Le conseil départemental 35 alloue des subventions utilisées au financement des projets tels que « aménagements piétonniers protégés et sécurisés le long des voies de circulation ». Ce projet de création de voies piétonnes s'inscrit dans une démarche de sécurité routière.

Après délibération, le conseil municipal charge M. le Maire de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux à venir de création de liaisons douces et l'autorise à signer tous documents y afférents.

## **10. Alliance touristique : demande de subvention au contrat de partenariat**

Dans le cadre de l'Alliance touristique en Pays de Redon, les communes de Saint-Just, La Chapelle de Brain et Renac sollicitent l'attribution d'une subvention au titre du contrat de partenariat.

## **11. Adhésion à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances**

Pour recevoir les chèques vacances en paiement, le propriétaire-bailleur doit avoir signé une convention avec l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV), par laquelle il s'engage à respecter les règles d'utilisation des chèques vacances.

Le chèque vacances est un moyen de paiement offert aux salariés par les comités d'entreprise. Ces chèques vacances ne sont pas obligatoires, néanmoins un certain nombre de salariés, aussi bien du secteur public que privé, en bénéficient. Ils permettent de payer les prestations des professionnels du tourisme. Ils peuvent donc

en principe être utilisés pour acquitter le loyer des locations saisonnières.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le chèque-vacances comme moyen de paiement pour ses hébergements touristiques (camping, gîte et chambres d'étape),
- d'adhérer à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances par la signature d'une convention,
- de prendre les arrêtés modificatifs des actes constitutifs des régies de recettes « Gîte » et « Camping » par le rajout à l'article 4 d'un nouveau mode de recouvrement : chèques vacances, après avis du comptable public.

## **12. Village intergénérationnel : diagnostic amiante et demande de subvention « Amendes de police » sur la desserte voirie et parking**

Depuis les années 1990, la vente, la location ou la transformation d'un bien immobilier imposent le respect d'un certain nombre de normes et obligent à fournir un diagnostic complet, conforme à la réglementation en vigueur.

Pour pouvoir engager les travaux de démolition des bâtiments de l'ancienne école et préau, M. le Maire annonce qu'il convient d'établir un diagnostic aussi bien en amiante, qu'en plomb et termites. De plus, il informe les membres du conseil municipal que le conseil départemental 35 alloue des subventions utilisées au financement des

projets tels que les travaux qui seront engagés pour la partie desserte voirie et parking.

Le conseil municipal charge M. le Maire d'engager un diagnostic amiante, plomb et termites ; de retenir l'agence de diagnostic immobilier ayant établi le devis le mieux disant ; de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux à venir de création de desserte voirie et parking et l'autorise à signer tous documents y afférents.

## **13. Défense extérieure contre l'incendie**

M. le Maire a rencontré deux représentants du SDIS 35 dont le Lieutenant BESNIER ainsi que M. DUVEAU de la SAUR 35 au sujet du plan de prévention contre l'incendie. La loi oblige les communes à avoir un plan de prévention contre l'incendie sur l'ensemble de la commune pour délivrer un permis de construire ou de rénovation.

Un travail va être engagé à ce sujet pour se mettre en conformité et ainsi permettre l'accord des permis de construire. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de constituer un groupe de travail pour effectuer un diagnostic sur l'ensemble de la commune sur la prévention contre la défense incendie.

## **14. Salle des sports : révision des tarifs communaux pour 2020**

La location de la Salle des sports est gratuite pour les associations communales et coûtera 100,00 €/jour pour les associations extérieures.

## 15. Avancements de grade

L'avancement de grade permet à un fonctionnaire titulaire d'accéder à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Trois agents remplissent toutes les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade en 2020 :

-le poste de « Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe » à temps non complet est remplacé par le poste « Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe » au 1<sup>er</sup> février 2020 à temps non complet.

-le poste de « Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe » à temps partiel (80 %) est remplacé par le poste « Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe » au 1<sup>er</sup> février 2020 à temps partiel (80 %).

-le poste de « Agent de maîtrise » à temps complet est remplacé par le poste « Agent de maîtrise principal » au 1<sup>er</sup> février 2020 à temps complet.

## 16. Questions diverses.

### •Adoption des restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent :

-en dépenses d'investissement aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;

-en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Le conseil municipal par vote à main levée, à l'unanimité adopte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 220 600 €

- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 77 827 €

### •Concours communal et intercommunal des maisons fleuries : prix et paiement sur 2020

Le conseil municipal vote une enveloppe budgétaire de 1000,00 € pour l'organisation des concours communal et intercommunal des maisons fleuries 2020.

Les sommes allouées aux lauréats concernent les concours organisés sur l'exercice 2019. Néanmoins, elles ne sont payées et ne figureront que sur l'exercice comptable 2020 puisqu'elles ne sont versées qu'après remise des lots à la cérémonie des vœux fixée début janvier de chaque année.

Pour le concours communal, les sommes suivantes, pour chaque catégorie avec et sans jardin, seront attribuées :

× 1<sup>er</sup> lauréat : 45 €

× 2<sup>ème</sup> lauréat : 38 €

× 3<sup>ème</sup> lauréat : 30 €

•**Aménagement du gîte d'étape** : achat de 8 fauteuils cabriolet pour le hall

•**Mr Jacky RIPOCHE** demande à récupérer et poser sur sa propriété à Parsac une pierre qui se situe sur un terrain communal (Chemin Rural n° 384). C'est une pierre en schiste ardoisier, gisant le long du talus, entre le chemin et le Canut juste sous Trohinat, à 50 m environ en aval du gué côté St Just. Elle fait plus de 4 m de long et doit peser de 4 à 5 tonnes. Elle plonge dans le ruisseau et coupe son cours sur la moitié environ et vient affleurer le long du chemin au niveau de l'accotement. Elle a été poussée là lors du remembrement de 1965 (environ).

Avant de prendre toute décision, le conseil municipal décide d'engager une concertation avec la Police de l'Eau.

### •Intention d'achat de biens immobiliers :

M. Gaëtan GENOIS domicilié « La Moissonnais » à Saint-Just sollicite la commune pour l'achat d'une parcelle cadastrée ZJ 304 de 109 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Le Rocher » au prix de 500 € net vendeur.

Le conseil municipal décide, de reporter sa décision à une prochaine réunion.

•**Boîte à lire** : cette petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement est très appréciée des lecteurs.

## **SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

**Etaient présents** : M. D. MAHÉ, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme A. HERVÉ, Mme G. YVOIR et Mme T. PRÉVERT

**Excusés** : M. G. DEBRAY, M. G. DEBRAY

**Absente** : Mme R. DENIS

**Procuration** : Mme V. LUC a donné procuration à M. C. BOUREL

### **1. Modification simplifiée du PLU**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager une procédure de modification du PLU DE 2008 suite à deux erreurs matérielles :

#### **Carrières Men Arvor et Carrières Yvoir :**

Les carrières Men Arvor et Carrières Yvoir bénéficient d'une autorisation préfectorale d'exploitation pour une durée de 30 ans accordée en 1990. Elles arrivent à échéance cette année. Les exploitants constituent actuellement un dossier pour renouvellement de cette autorisation.

Un bureau d'études contacté par les exploitants signale en mairie une anomalie au niveau du PLU communal validé le 7/02/2008. Comme constaté sur le plan joint, la zone réservée aux carrières est plus petite

que l'existant. Alors que sur le PLU 2014, la zone Nc était conforme à la réalité (surface correspondant bien à l'exploitation actuelle). Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle sur le plan et ainsi permettre aux exploitants de continuer à travailler.

#### **Parcelle AB 203**

Le 24/01/2020, le service urbanisme de la mairie a reçu un dépôt d'une demande de CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) pour la transformation d'un garage existant en maison de plein pied pour résidence principale sur la parcelle cadastrée AB 203. Le terrain est situé en zone 1AUE et devrait être en zone UC.

Il convient de rectifier cette erreur matérielle sur le plan et ainsi permettre aux propriétaires de concrétiser leur projet.

### **2. Village intergénérationnel – réhabilitation et extension d'un existant en médiathèque-garderie**

#### **☞ Validation des plans garderie-médiathèque**

Dans le cadre de la création du village intergénérationnel, il est prévu la transformation et l'extension du « Patronage », en garderie et médiathèque. Cette opération a pour objectifs d'offrir un espace plus accueillant et adapté aux jeunes enfants, d'intégrer le réseau des médiathèques de Redon Agglomération et offrir un panel plus large aux adhérents et de renforcer le lien social en permettant des interactions, notamment entre les enfants, les personnes âgées et les locataires du village intergénérationnel.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les plans garderie-médiathèque établis par l'architecte M. EON et validés par la commission Bâtiments réunie le 19/02/2020.

#### **☞ Choix du bureau d'études pour diagnostics amiante, plomb et parasitaires (médiathèque-garderie)**

Quatre propositions ont été reçues des bureaux d'études ARLIANE de Miniac Morvan (35), QUALICONSULT IMMOBILIER de Saint-Grégoire (35), DEKRA de Vern-sur-Seiche (35) et BRETAGNE DIAGNOSTICS de Massérac (44).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le bureau d'études BRETAGNE DIAGNOSTICS de Massérac (44) pour la somme de 1 695,00 € HT soit 2 034,00 € TTC pour la recherche de la présence d'amiante, de plomb et de parasites.



### **3. Salle des sports : approbation du plan de financement**

#### **Demande de subvention au titre de la DETR et DSIL**

Le projet de rénovation de la salle des sports, dont le coût prévisionnel s'élève à 87 149.30 € HT soit 104 579.16 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 87 149.30 €

DETR et/ou DSIL (30 %) : 26 144.79 €

Conseil Départemental Contrat de Territoire

Volet 2 : 25 200.00 €

Autofinancement communal : 35 804.51 €

Le conseil municipal décide, par vote à main levée, à l'unanimité d'arrêter le projet de rénovation de la salle des sports, d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus et de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et toutes autres subventions susceptibles d'être attribuées,

### **4. Camping « les Landes de Cojoux » : modification de la délibération du 23/01/2020 sur la commande d'habitats toilés**

Le projet d'acquisition de 3 habitats toilés a été réétudié pour améliorer le confort des campeurs en installant des planchers pilotis au prix unitaire de 2 364.70 € HT.

L'enveloppe attribuée est donc portée à la somme totale de 7 094.10 € HT soit

8 512.92 € TTC. Le Conseil Régional suit l'investissement dans l'habitat léger du camping dans le cadre de sa politique touristique régionale « site d'exception » à hauteur de 70 %.

### **5. Elections municipales : planning de la tenue du bureau de vote pour scrutins des 15/03 et 22/03/2020**

Les dates des municipales de 2020 sont fixées au dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second. Les bureaux de vote ouvrent le dimanche à 8 heures et ferment à 18 heures.

<b>HORAIRES</b>	<b>Scrutin du 15/03/2020</b>	<b>Scrutin du 22/03/2020</b>
<b>A 7 h 30</b>	Daniel MAHÉ Catherine DUTHU Caroline PIGRE	Daniel MAHÉ Caroline PIGRE Catherine DUTHU
<b>De 8 h à 10 h 00</b>	Daniel MAHÉ Caroline PIGRE Catherine DUTHU	Daniel MAHÉ Caroline PIGRE Catherine DUTHU
<b>De 10 h à 12 h</b>	Thérèse PREVERT Bernard FRANGEUL Gérard BAUDU	Thérèse PREVERT Bernard FRANGEUL Gérard BAUDU
<b>De 12 h à 14 h</b>	Hervé BLOUIN Hervé JARNOT	Hervé BLOUIN Hervé JARNOT Rozenn DENIS
<b>De 14 h à 16 h</b>	Cyrille BOUREL Géraldine YVOIR	Cyrille BOUREL Géraldine YVOIR
<b>De 16 h à 18 h</b>	Nicolas DEBRAY Valérie LUC Aline HERVE	Nicolas DEBRAY Valérie LUC Aline HERVE
<b>Au dépouillement seront présents :</b>	Daniel MAHÉ Catherine DUTHU Caroline PIGRÉ	Daniel MAHE Catherine DUTHU Caroline PIGRÉ

## 6. Questions diverses.

### •Délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes

La compétence « eaux pluviales » est déléguée à REDON Agglomération par le biais d'un conventionnement.

### •Annulation d'une location à la salle du FAR

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité, au remboursement de l'acompte de location de la salle du FAR à M. et Mme Alphonse LUC pour un montant de 75 € pour la location du 6 juin 2020.

### •Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour les terrains cadastrés YE 6 et YE 7, d'une contenance totale de 71 a 12 ca situés «Le Bois Gévré».

### •Informations sur les travaux en déchèteries et l'organisation de permanences de distribution des nouvelles cartes d'accès

Les travaux de mise en conformité réglementaire et d'installation de la gestion informatisée des accès se déploient progressivement sur les 7 déchèteries.

Le planning prévisionnel est pour l'instant respecté dans sa globalité et devrait se terminer vers la fin du mois d'avril.

**La déchèterie de Sixt-sur-Aff fermera ses portes le 23 février prochain pendant 4 semaines. La déchèterie de Pipriac rouvre ses portes en parallèle le samedi 22 février.** Des banderoles seront prochainement installées devant les sites.

Au cours des travaux, les entrées sont réaménagées avec la mise en place d'une barrière (associée à un lecteur de carte) et d'une zone de retournement. La mise en service de ce dispositif se fera de façon progressive au cours de l'année pour, d'une part, laisser le temps aux usagers de récupérer leur nouvelle carte d'accès appelée « Pass Déchets » et d'autre part, paramétrer le système informatique.

**26 permanences de distribution des « Pass Déchets » sont programmées sur tout le territoire entre fin février et mi-mai 2020. 3 permanences sont prévues sur le secteur :**

#### -A Pipriac :

- o Le mercredi 18 mars de 17h à 19h30 dans les locaux du Smictom, à la maison communautaire au « 36 rue de l'Avenir »
- o Le samedi 4 avril de 9h30 à 12h à la Mairie

#### -A Sixt-sur-Aff :

- o Le mercredi 15 avril de 17h à 20h à la Mairie

## SÉANCE DU 28 MAI 2020

**Étaient présents :** M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme V. LUC, M. B. FRANGEUL, Mme G. YVOIR, M. H. JARNOT, Mme A. HERVÉ, M. C. BOUREL, Mme H. FRANGEUL, M. H. BLOUIN, Mme N. DELACOUR, M. B. DALLÉRAC, Mme M. MAHÉ et M. V. YVOIR

### Procès-Verbal de l'installation du Conseil Municipal de Saint-Just, et de l'élection du Maire et des Adjoints Commune de + 1 000 habitants

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel MAHÉ, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions, Mesdames et Messieurs :

- 1 - Daniel MAHÉ
- 2 - Catherine DUTHU-DEBRAY
- 3 - Gérard BAUDU
- 4 - Valérie LUC
- 5 - Bernard FRANGEUL
- 6 - Géraldine YVOIR
- 7 - Hervé JARNOT
- 8 - Aline HERVÉ

- 9 - Cyrille BOUREL
- 10 - Hélène FRANGEUL
- 11 - Hervé BLOUIN
- 12 - Nathalie DELACOUR
- 13 - Benoît DALLÉRAC
- 14 - Morgane MAHÉ
- 15 - Vincent YVOIR

### 🗳️ **Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos**

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Hélène FRANGEUL.

Le conseil se tient ensuite sous la présidence de M. Gérard BAUDU, doyen d'âge des conseillers titulaires nouvellement élus.

### 🗳️ **Élection du Maire**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. Daniel MAHÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

### 🗳️ **Discours du Maire nouvellement élu**

### 🗳️ **Fixation du nombre des adjoints**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer 4 postes d'adjoints au Maire.

### 🗳️ **Élection des adjoints au Maire**

Sont élus par le Conseil Municipal :  
M. Bernard FRANGEUL, premier adjoint,  
Mme Catherine DUTHU, deuxième adjointe,  
M. Gérard BAUDU, troisième adjoint,  
Mme Valérie LUC, quatrième adjointe.

Ces adjoints ont été immédiatement installés, et M. le Maire a annoncé au conseil l'objet de la délégation qui sera confiée à chacun d'eux par arrêté municipal.

### 🗳️ **Lecture de la charte de l'élu local**

Suite à l'élection du maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, la distribue aux conseillers présents et distribuera de manière dématérialisée les articles L 2123-1 à L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **SÉANCE DU 11 JUIN 2020**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, Mme G. YVOIR, Mme A. HERVÉ,  
Mme H. FRANGEUL, M. H. BLOUIN, Mme N. DELACOUR, M. B. DALLÉRAC, Mme M. MAHÉ  
et M. V. YVOIR

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos.

### **1. Délégations du conseil municipal au Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat :

☞ de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

• De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au

budget ; et dans la limite de 15 000 € TTC, précise que Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal en cas d'exercice de cette délégation.

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

• De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

• D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

☞ d'autoriser M. Bernard FRANGEUL, 1<sup>er</sup> adjoint, à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

☞ de prendre acte que M. le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

## **2. Délégations du Maire aux adjoints et aux conseillers délégués**

M. le Maire informe, qu'à compter du 28 mai 2020, jour d'installation du Conseil Municipal, les adjoints sont délégués, pour intervenir dans les domaines suivants et exerceront les fonctions suivantes :

1<sup>er</sup> adjoint : Suivi services techniques et planning, bâtiments, urbanisme

2<sup>ème</sup> adjoint : Tourisme, développement économique, commerce et artisanat – communication – plan communal de sauvegarde – culture, enfance, jeunesse, – demandes et dossiers de subventions

3<sup>ème</sup> adjoint : agriculture, foncier – représentant à l'OGEC, Nature et Mégalithes, chantiers d'insertion, CPIE SMICTOM – Mission Locale – ILOZ Maison de Services et de l'Emploi Pays de Pipriac – Chenil Service – Syndicat Départemental Electrification

4<sup>ème</sup> adjoint : Aide sociale (repas, colis...) –

Environnement, fleurissement, patrimoine – Concours des maisons fleuries

L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux. Certaines compétences n'ayant pas pu être rattachées aux délégations confiées aux Adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu de leur spécificité, il a été créé 2 postes de conseillers municipaux délégués pour les domaines suivants à compter du 11 juin 2020 :

1<sup>er</sup> conseiller délégué : Voirie, sécurité routière – Cimetière

2<sup>ème</sup> conseiller délégué : Associations, sport, planning des salles communales – Office Intercantonal d'Animation Sportive

## **3. Indemnités de fonction des élus**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Avec effet au 28 mai 2020, jour d'installation du conseil municipal et élection du maire et des adjoints :

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint : 19,8 % (taux maximal).
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 10 %

Avec effet au 11 juin 2020 :

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> conseiller délégué : 4,90 %.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6531 « Indemnités de fonction Maire et Adjoints ».

Article 3 : Ces indemnités seront versées mensuellement.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.



## **TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES**

### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation =

$$2\ 007 + 3\ 080 = 5\ 087$$

### II - INDEMNITES ALLOUEES

#### A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
MAHÉ Daniel	51,6 %	+	51,6 %

#### B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+	%	Total %
1er adjoint : FRANGEUL Bernard	19,8			19,8
2 e adjoint : DUTHU-DEBRAY Catherine	19,8			19,8
3° adjoint : BAUDU Gérard	19,8			19,8
4° adjoint : LUC Valérie	10,0			10,0
		Total	=	69,4

Enveloppe globale : 121 %

(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

#### C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

Identité des bénéficiaires	%	+	%	Total en %
BOUREL Cyrille	4,9			4,9
JARNOT Hervé	4,9			4,9

Total général : 9,80 %

## **4. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs**

M. le Maire rappelle qu'il représentera la commune de Saint-Just à Redon Agglomération en tant que délégué titulaire et Mme Catherine DUTHU-DEBRAY sera déléguée suppléante.

Il indique qu'à la suite des dernières élections municipales, les communes sont amenées à désigner leurs délégués pour siéger aux instances du :

- Syndicat Départemental d'Énergie 35

M. Gérard BAUDU

- SMICTOM

Titulaire : M. Gérard BAUDU

Suppléant : M. Vincent YVOIR

- Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine

Titulaire : M. Cyrille BOUREL

Suppléant : Mme Aline HERVÉ

- Mission Locale

Titulaire : M. Gérard BAUDU

- ILOZ (anciennement PAE, maison de services et de l'emploi Pays de Pipriac)

Titulaire : M. Gérard BAUDU

- représentant dans le contrat d'association OGEC

M. Gérard BAUDU

- Chenil Service

M. Gérard BAUDU

- Aide Emploi Services

M. Gérard BAUDU

Mme Aline HERVÉ

- EPTB Vilaine

M. Hervé JARNOT

- représentant au Conseil d'Administration de Nature et Mégalithes, chantiers d'insertion, CPIE  
M. Gérard BAUDU
- délégué en charge des questions de défense  
M. Daniel MAHÉ

- Cos Breizh  
M. Daniel MAHÉ
- délégué à la sécurité routière  
M. Hervé JARNOT

## 5. Désignation des membres des commissions communales

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de créer 11 commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

### • Désignation des délégués pour la Commission des Bâtiments Communaux

M. Bernard FRANGEUL, Adjoint responsable,  
Mme Catherine DUTHU-DEBRAY,  
Mme Héléna FRANGEUL  
Mme Valérie LUC  
M. Vincent YVOIR  
M. Hervé JARNOT  
M. Cyrille BOUREL  
Mme Géraldine YVOIR

### • Désignation des délégués pour la Commission Voies et Chemins, Sécurité routière

M. Hervé JARNOT, Conseiller délégué responsable,  
M. Vincent YVOIR  
M. Benoît DALLERAC  
M. Cyrille BOUREL  
M. Hervé BLOUIN  
M. Bernard FRANGEUL

### • Désignation des délégués pour la Commission Tourisme – Développement économique – Commerce et Artisanat

Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Adjointe responsable  
M. Bernard FRANGEUL  
Mme Valérie LUC  
Mme Morgane MAHÉ  
Mme Nathalie DELACOUR  
M. Vincent YVOIR  
Mme Géraldine YVOIR

### • Désignation des délégués pour la Commission Culture, Enfance, Jeunesse

Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Adjointe responsable,  
Mme Valérie LUC  
Mme Morgane MAHÉ  
Mme Nathalie DELACOUR  
Mme Héléna FRANGEUL

### • Désignation des délégués pour la Commission Associations, Sports et Planning salles communales

M. Cyrille BOUREL, Conseiller délégué responsable,  
Mme Morgane MAHÉ

Mme Nathalie DELACOUR  
M. Benoît DALLERAC

### • Désignation des délégués pour la Commission Communication

Mme Catherine DUTHU, Adjointe responsable,  
Mme Morgane MAHÉ  
Mme Nathalie DELACOUR  
Mme Aline HERVE  
M. Gérard BAUDU

### • Désignation des délégués pour la Commission Urbanisme

M. Bernard FRANGEUL, Adjoint responsable,  
Mme Catherine DUTHU-DEBRAY  
Mme Héléna FRANGEUL  
Mme Morgane MAHÉ  
Mme Nathalie DELACOUR  
M. Vincent YVOIR  
M. Hervé JARNOT

### • Désignation des délégués pour la Commission Environnement, Patrimoine, Fleurissement et Maisons fleuries

Mme Valérie LUC, Adjointe responsable,  
M. Cyrille BOUREL  
Mme Morgane MAHÉ  
Mme Nathalie DELACOUR  
M. Benoît DALLERAC  
Mme Géraldine YVOIR

### • Désignation des délégués pour la Commission Subventions

M. Daniel MAHÉ, Maire responsable,  
M. Bernard FRANGEUL  
Mme Morgane MAHÉ  
Mme Nathalie DELACOUR  
Mme Aline HERVE  
M. Hervé BLOUIN  
M. Hervé JARNOT  
M. Gérard BAUDU

### • Désignation des délégués pour la Commission Aide Sociale

Mme Valérie LUC, Adjointe responsable,  
Mme Morgane MAHÉ  
Mme Nathalie DELACOUR  
Mme Géraldine YVOIR  
M. Gérard BAUDU

•Composition de la Commission Appel d'Offres  
Une commission d'appel d'offres doit être créée pour l'ouverture des plis concernant tous travaux en projet, nécessitant la passation d'un marché public. La constitution de cette commission est fixée comme suit : le Maire (Président de la CAO) ou son représentant + 3 membres titulaires du conseil municipal et 3 membres suppléants.

M. Daniel MAHÉ, Maire, est membre de droit.  
Sont élus :

Titulaires :

M. Bernard FRANGEUL  
Mme Catherine DUTHU-DEBRAY  
M. Gérard BAUDU

Suppléants :

Mme Valérie LUC  
M. Cyrille BOUREL  
M. Hervé JARNOT

## **6. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : YE 8**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour le terrain cadastré YE 8, d'une contenance totale de 19 a 77 ca situé « Le Bois Gévy ».

## **7. Participation aux frais de fonctionnement année scolaire 2019/2020 des écoles du RPI**

M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour le versement des restes à réaliser de l'année scolaire 2019/2020 de la participation aux frais de fonctionnement pour les élèves des écoles privées du RPI sur l'exercice comptable 2020 pour les trimestres suivants : 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019/2020, 1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021 sur la base du 4<sup>ème</sup> trimestre

2019/2020.

Le conseil municipal alloue, à l'unanimité, les montants du coût moyen départemental, soit 1 230 € en maternelle et 376 € en élémentaire. La participation sera versée chaque trimestre. Ils seront réajustés lors de la connaissance de la moyenne départementale indiquée par les services préfectoraux courant décembre 2020.

## **8. Adoption de l'APD Garderie-Médiathèque et demande subvention DRAC - DGD**

Suite à l'adoption de l'Avant-Projet Définitif des travaux de réhabilitation et d'extension d'un existant en médiathèque-garderie, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les propositions d'honoraires pour les études décrites ci-dessous :

↳ l'ingénierie thermique et fluides :

ICOFLUIDES Ingénierie de Thorigné Fouillard pour la somme de (1 150 € + 5 750 €)

6 900 € HT soit 8 280 € TTC

↳ l'étude géotechnique

ECR Environnement de La Chapelle des Fougeretz pour la somme de 2 220 € HT soit 2 664 € TTC

Une subvention va être sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne au titre de la DGD Bibliothèque pour la construction de la médiathèque,

## **9. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, adjointe au maire en charge du PCS fait part des modifications des secteurs géographiques afin d'avoir un meilleur équilibre dans la répartition des foyers (19 secteurs au lieu de 14) et poursuit sa recherche de référents. Elle présente le nouvel organigramme du

dispositif communal : Directeur des Opérations de Secours et le poste de commandement communal (secrétariat, Responsable des Actions Communales, logistique, hébergement, alerte population...) et précise qu'un acte d'engagement sera soumis à signature des référents.

## **10. Remplacement du standard téléphonique**

Le standard téléphonique TIPTEL 2000 IP est hors service. Actuellement, la commune travaille avec TBI de Redon et pour solutionner le problème a mis en place temporairement un standard de prêt. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la

proposition commerciale de TBI concernant le remplacement du standard et des postes téléphoniques qui ne sont pas compatibles avec les nouveaux standards pour un prix de 3 000 € HT.

## 11. Renouvellement du matériel informatique

L'ordinateur principal du secrétariat de mairie (poste maître) donne des signes de faiblesse (blocages récurrents) et ceux de l'accueil et de l'urbanisme doivent être équipés de Windows 10 au lieu de Windows XP.

Des devis ont donc été sollicités auprès des fournisseurs actuels, soit APOGEA de Cesson Sévigné et TBI de Redon pour renouveler le

parc informatique.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de voter une enveloppe maximale de 9 000 € HT pour le renouvellement du parc informatique (un poste maître, 2 postes accueil et urbanisme, un ordinateur portable, les packs office et un système de sauvegarde).

## 12. Questions diverses.

### •Fixation des taux d'imposition 2020

Taxes	Taux 2019	Taux proposés pour 2020	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe foncière propriétés bâties	19,32	19,51	556 300	108 534 €
Taxe foncière propriétés non bâties	54,14	54,68	74 600	40 791 €
TOTAL				149 325 €

### •Décharge sauvage

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie d'une personne ayant constaté une décharge sauvage semblant être régulièrement alimentée sans qu'aucune sanction ne soit prise contre le propriétaire du terrain, l'exploitant du terrain et les contrevenants pollueurs qui viennent y déposer « leur merde ». Des photos témoignant de ces dépôts et des signalements de cette grave atteinte à l'environnement ont été transmis à la mairie. Ce terrain est situé « Le Frégon » entre Pipriac et Saint-Just.

Cette personne souhaite qu'on lui indique au plus vite ce que la commune compte faire contre ce fléau et cet incivisme récurrent, nuisant à tous et surtout normalement puni par la Loi. Il signale avoir lancé parallèlement la démarche auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ainsi qu'auprès d'associations environnementales.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'envoyer un courrier en recommandé avec accusé réception au propriétaire en lui rappelant qu'en sa qualité de propriétaire du terrain, la responsabilité de ces déchets lui incombe et le mettre en demeure de faire assurer l'évacuation et l'élimination des déchets abandonnés.

### •Appellation espace médiathèque - garderie

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'avoir une réflexion sur l'appellation que pourrait avoir le nouvel espace « garderie-médiathèque ».

### •Modification du règlement du cimetière

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement du cimetière concernant les dimensions de caveau et de dalle de couverture approuvé en conseil municipal le 21/03/2019.

Article 39 – Construction de monuments à savoir :

« L'emprise au sol de toute construction ne devra jamais excéder 2,35 m x 1,07 m, semelle comprise ».

### •Extension cimetière

Pour information, M. le Maire annonce la fourniture et la pose de 3 cavurnes 50x50 en béton armé et la fourniture et la pose de 3 caveaux de 3 places pour la somme totale de 5 091,67 € HT soit 6 110,00 € TTC.

### •Salle des sports : choix des entreprises

M. le Maire expose le projet de rénovation de la salle des sports et fait part de la consultation auprès d'entreprises. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'associer les associatives sportives locales à ce projet et de confier ces travaux aux entreprises ci-dessous nommées :

\* FEVRIER Bâtiment de Renac :

Création d'un local vitré sous balcon et isolation des murs extérieurs pour 40 742,32 € HT soit 48 890,78 € TTC

\* SARL CRETE Dominique de Laillé :

bardage pour 11 036,58 € HT soit 13 243,90 € TTC



\* Bretagne Résine de Langon :  
sol du gymnase et marquage des lignes de jeux pour 30 157,00 € HT soit 36 188,40 € TTC

\* Peinture Pierrick PLESSIS de Langon :  
Peinture murale sur agglomération pour 5 009,40 € HT soit 6 011,28 € TTC

**•Mise aux normes du camping dans le cadre du label Marabout**

Des travaux de sécurité suggérés par les camps Marabout ont été effectués par la clôture du terrain entre la partie « groupes » et la salle des sports. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Redon Clôture Aménagement de Bains/Oust pour la somme de 5 961,48 € HT soit 7 153,78 € TTC. Ils font partie de l'enveloppe attribuée par la Région Bretagne dans le cadre du Site d'exception.

**•Demande d'aide sociale**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner une suite défavorable à la demande d'aide financière d'un couple, au chômage du fait de la crise sanitaire et qui se retrouve en difficulté financière, notamment pour payer les factures de la crèche pour leur fils (Mars 2020 = 43,27€, Mai 2020 = 52,93€)

**•Don pour participation à la fabrication de masques par Anim'Saint-Just**

M. le Maire fait part d'un don de l'association Anim' Saint-Just, qui a vocation à aider aux loisirs et à la culture. Vu que l'association ne pense pas pouvoir mener à bien l'intégralité de ses projets en 2020 et au vu de la situation actuelle inédite et dramatique dans laquelle notre pays se trouve actuellement, elle a décidé de faire un don de 100 € à la mairie afin de participer à la création de

masques pour les habitants de la commune. C'est leur façon de remercier chacun des habitants de la commune à la participation de leur marché les Lampions de Noël. Cette somme a permis l'achat d'élastiques nécessaires à la fabrication des masques tissus pour se protéger contre l'épidémie de Covid-19.



**•Covid-19**

M. le Maire et le conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles qui ont pris de leur temps pour la fabrication de masques tissus, les personnes qui ont donné du tissu et des fournitures, les référents de secteurs du PCS qui ont participé à la distribution auprès de la population et l'association Anim' Saint-Just qui a remis un don de 100 € à la mairie.

•M. le Maire informe que des courriers ont été adressés pour déchets verts sur domaine public, empiètement sur domaine public pour agrandissement d'une propriété privée, dépôt sauvage de vêtements auprès du container le Relais sur Cojoux, nuisances causées par des rats...

**•Alliance touristique**

L'adjointe au Tourisme rappelle l'engagement de la commune dans un projet touristique commun, alliance avec les communes de Renac et La Chapelle de Brain. Elle fait part aux élus de l'organisation d'une sortie test vélo électrique sur un itinéraire de 32 ou 39 kms. La sortie à vélo ne peut se faire un samedi, des dates sont proposées sur des mercredis ou vendredis : le 3/07, 8/07, 2/09 ou 4/09. Elle informe que les personnes intéressées peuvent se positionner suivant leurs disponibilités. Le repas aura lieu à Saint-Just.

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>					<b>2020 - 2026</b>
					
<b>Daniel MAHÉ</b>	<b>Bernard FRANGEUL</b>	<b>Catherine DUTHU</b>	<b>Gérard BAUDU</b>	<b>Valérie Luc</b>	
<b>MAIRE</b>	1er adjoint	2ème adjointe	3ème adjoint	4ème adjointe	
Cadre retraité de Pôle Emploi	Chef d'entreprise retraité	Retraitée enseignement	Retraité secteur bancaire	Auxiliaire de puériculture	
					
<b>Hervé JARNOT</b>	<b>Cyrille BOUREL</b>	<b>Hervé BLOUIN</b>	<b>Benoît DALLERAC</b>	<b>Nathalie DELACOUR</b>	
Conseiller délégué	Conseiller délégué	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseillère municipale	
Agriculteur	Technico-commercial	Agriculteur	Technicien de maintenance	Agent services hospitaliers	
					
<b>Hélène FRANGEUL</b>	<b>Aline HERVE</b>	<b>Morgane MAHE</b>	<b>Géraldine YVOIR</b>	<b>Vincent YVOIR</b>	
Conseillère municipale	Conseillère municipale	Conseillère municipale	Conseillère municipale	Conseiller municipal	
Chargée de projet immobilier	Coordonnatrice ENEDIS	Auxiliaire Petite Enfance	Vendeuse en boulangerie	Ouvrier de forage	

L'ensemble du Conseil Municipal vous remercie de lui avoir accordé votre confiance pour les six ans à venir. Nous vous rappelons ci-dessous les projets sur lesquels nous nous sommes engagés, certains étant déjà bien avancés.

- Village intergénérationnel : 5 logements NEOTOA, garderie, médiathèque et salle de lecture (choix de l'architecte réalisé, demande de permis de construire déposée fin juin)
- Création de liaisons douces : vers Renac, Camas et Bel-Air
- Aménagement du camping : clôtures, habitats toilés, tables de pique-nique, peintures de l'accueil
- Rénovation de la Salle de Sport : bardage, isolation, résine sol, local spectateurs
- Plan pluriannuel de Défense Incendie sur l'ensemble de la commune : pose de poteaux incendie dans les villages
- Installation d'une entreprise sur la zone de Bel-Air
- Réouverture de la boulangerie (contact sérieux en cours)
- Promotion et commercialisation de nos hébergements et de la Salle de Cojoux : création d'un site internet dédié, encarts publicitaires
- Dans le cadre de l'Alliance Touristique : création de liaisons intercommunales, construction d'abris vélos électriques, aménagement d'aires de pique-nique...
- Mise en valeur du centre-bourg : aménagement paysager, espaces conviviaux, toilettes publiques, bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Travaux d'aménagement du local des Services Techniques : extension, création d'un bureau, réfection de la façade
- Recherche de partenariats pour la commercialisation du Lotissement des Grottes
- Soutien à la bibliothèque dans son évolution en « médiathèque » pour une meilleure offre de service et une plus grande fréquentation grâce à la création d'un emploi partagé qui permettra de proposer des animations pour les petits et les grands
- Soutien aux agriculteurs, aux commerçants, à notre école

Pour tous ces projets, nous bénéficions d'un soutien financier et technique de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de Redon Agglomération.

# Communiqués De la Mairie



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>MARDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>MERCREDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>JEUDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>VENREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>SAMEDI</b>	10h-12h	FERMÉE

*Le service urbanisme est également fermé le mercredi et le samedi*

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie-saintjust@orange.fr

## LOTISSEMENTS COMMUNAUX

**Lotissement des GROTTES**  
Saint-Just

**39,90€ HT/m<sup>2</sup>**

**11 LOTS VIABILISÉS**  
de 511 m<sup>2</sup> à 582 m<sup>2</sup>

**Renseignements en Mairie : 02 99 72 00 46**

**Lotissement LUCIE AUBRAC**

Reste 1 lot à vendre  
600m<sup>2</sup>

**32€ HT/m<sup>2</sup>**

## CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLÈXES

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez les à venir s'inscrire en mairie sur la liste mise à leur disposition afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**



## **CIVISME**

---

☞ La Mairie vous rappelle que lorsque vous organisez une fête et que vous accrochez des ballons aux panneaux de signalisation vous devez impérativement les enlever ensuite.

☞ Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir ranger au plus vite vos poubelles après le passage des éboueurs. En effet, celles-ci constituent un danger sur le bord des routes.

## **DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

---

Cette année encore le dispositif « Argent de poche » a été reconduit grâce aux jeunes qui ont répondu présents.

En raison de la crise sanitaire, nous n'avions pas pu recevoir les candidats lors des vacances scolaires du mois d'avril.

Mais compte-tenu des nouvelles mesures sanitaires, nous avons pu mettre en place le

dispositif et donc recontacter les candidats qui souhaitaient participer pour la période du 29 Juin au 10 Juillet.

Ils interviendront avec toutes les mesures sanitaires en vigueur, au sein de la garderie, de la cantine et des services techniques.

## **FABRICATION DE MASQUES**

---

L'action a été lancée à la suite d'un don de tissu de Monsieur Philippe ROUXEL. De nombreux donateurs ont répondu à l'appel de la Mairie, dont le Centrakor de Saint-Nazaire pour la fourniture d'élastiques et de bobines de fil.

Trois couturières bénévoles : Jocelyne, Marie-Madeleine et Jeanine se sont donc lancées dans la confection de masques, rejointes bientôt par d'autres couturières. Leur travail leur a permis de réaliser plus de 600 masques qui ont été ensuite distribués par les référents du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) aux personnes de plus de 70 ans.

Cette fabrication s'est déroulée au Club House où l'ambiance était très détendue et amicale.

Un chèque de 100 € a été offert à la commune par l'association Anim' Saint-Just pour la création de masques destinés aux habitants de la commune.

Les personnes qui auraient pu être oubliées dans ces distributions peuvent contacter la Mairie au 02.99.72.00.46.



## **TRAVAUX AU CAMPING**

---

Si à ce jour le camping n'est pas encore ouvert, des réalisations ont été effectuées ces dernières semaines. Il faut savoir que le camping bénéficie d'un label Marabout permettant de recevoir des groupes de jeunes en juillet et août.

Avec les subventions de la Région à hauteur de 70%, dans le cadre d'une expérimentation site d'exception, une clôture a été installée entre la partie groupe

et la salle des sports ainsi qu'une barrière. Les peintures de l'accueil ont été refaites ainsi que la taille des haies et la tonte des pelouses. De plus, avec cette subvention, la Mairie a investi dans 3 habitats toilés pour 2 personnes.

Tout est fin prêt pour accueillir les groupes et vacanciers dès que le protocole sanitaire nous le permettra.




**PCS**  
**2020**  
Plan Communal de  
Sauvegarde

**Directeur des Opérations de Secours**

	
<b>Daniel MAHÉ / Maire</b>	<b>Bernard FRANGEUL</b>

**PCC**  
Poste de  
commandement

Secrétariat	Responsable des Actions Communales
 <b>Sylvie FONTAINE</b>	 <b>Catherine DUTHU</b>
 <b>Anne-Sophie RÉGENT</b>	 <b>M-Dominique BOUREL</b>

Logistique	Hébergement	Alerte Population
 <b>Gérard BAUDU</b>	 <b>Valérie Luc</b>	 <b>Cyrille BOUREL</b>
 <b>Hervé JARNOT</b>	 <b>Benoît DALLÉRAC</b>	 <b>Vincent YVOIR</b>
 <b>Arnaud PRÉVAIRE</b>	 <b>Catherine BAUDU</b>	 <b>Jean-René BRIAND</b>
	 <b>Sabrina LAMORINIÈRE</b>	

**Opératrices téléphoniques**

 <b>Annie LECOMTE</b>	 <b>Jocelyne MAHÉ</b>	 <b>M-Madeleine FRANGEUL</b>	 <b>Eliane BAUDU</b>
---	---	--	---



## REFERENTS DE SECTEURS

### ALERTE A LA POPULATION



**Aline HERVE**  
Secteur 1



**Caroline PIGRE**  
Secteur 1



**Rafaël JOACHIM**  
Secteur 2



**Joël LAILLE**

Secteur 2



**J-Marc BROUSSEAU**

Secteur 3



**Gaston CHEVAL**

Secteur 3



**Géraldine YVOIR**

Secteur 4



**Jean-René HERVE**

Secteur 4



**Fabrice BODIGUEL**

Secteur 5



**Julien MAIGNAN**

Secteur 5



**J-Yves LENGLET**

Secteur 6



**Fabienne LENGLET**

Secteur 6



**Nath DELACOUR**

Secteur 7



**J-Luc GUILLEMOT**

Secteur 7



**Gwénaél DEBRAY**

Secteur 8



**M-T HOUEIX**

Secteur 8



**Claude BOUREL**

Secteur 9



**Maryse ROUESNE**

Secteur 9



**Roland LUC**

Secteur 10



**Didier DUCLOS**

Secteur 10



**Robert DALLERAC**

Secteur 11



**Jeanine LELIEVRE**

Secteur 11



**J-Claude DENIS**

Secteur 12



**M-Jeanne GAREL**

Secteur 12



**Eliane GLET**

Secteur 13



**M-M MARCHAND**

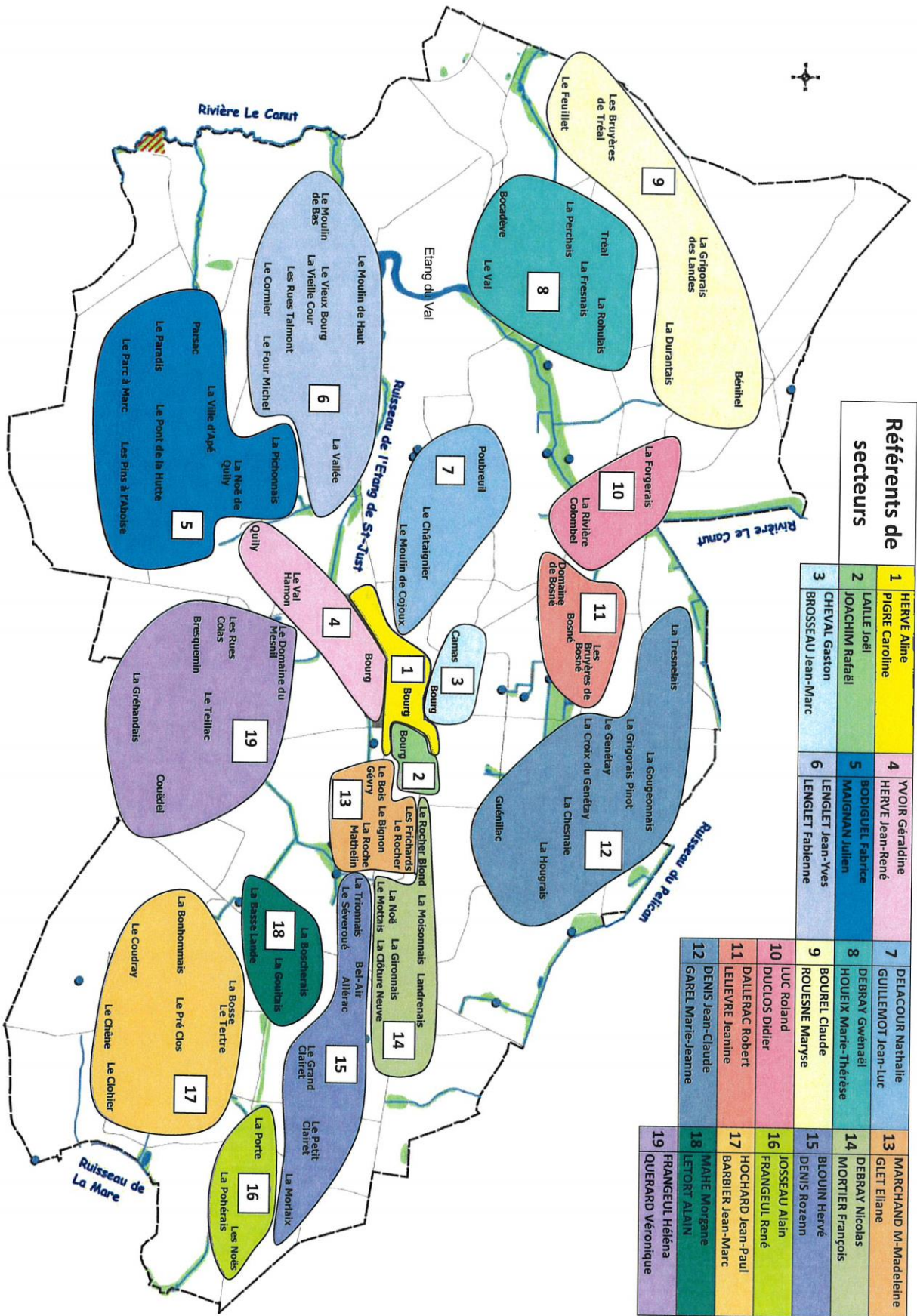
Secteur 13

					
Nicolas DEBRAY Secteur 14	François MORTIER Secteur 14	Hervé BLOUIN Secteur 15	Rozenn DENIS Secteur 15	Alain JOSSEAU Secteur 16	René FRANGEUL Secteur 16

					
J-Paul HOCHARD Secteur 17	J-Marc BARBIER Secteur 17	Morgane MAHE Secteur 18	Alain LETORT Secteur 18	Héléna FRANGEUL Secteur 19	Véron. QUERARD Secteur 19

<b>1</b>	Place de l'Eglise - Allée des Cerisiers - Rue des Grottes - Rue Germain Blouin Rue de l'Abbé Corbe
<b>2</b>	Le Bois Hervy - Rue Marie Curie - Domaine de La Tertrée - Rue Lucie Aubrac
<b>3</b>	Rue du Halgouët - Rue des Chênes - Camas
<b>4</b>	Rue de Launay - Rue de la Marionnette - Le Val Hamon - Quily
<b>5</b>	La Pichonnais - La Noë de Quily - La Ville d'Apé - Parsac - Le Paradis - Le Parc à Marc Le Pont de la Hutte - Les Pins à l'Aboise
<b>6</b>	La Vallé - Le Moulin de Haut - Le Moulin de Bas - Le Vieux Bourg - La Vieille Cour Les Rues Talmont - Le Cormier - Le Four Michel
<b>7</b>	Le Moulin de Cojoux - Poubreuil - Le Châtaignier
<b>8</b>	La Rohulais - La Fresnais - Tréal - La Perchais - Bocardève - Le Val
<b>9</b>	Bénihel - La Durantais - La Grigoris des Landes - Les Bruyères de Tréal - Le Feuillet
<b>10</b>	La Forgerais - La Rivière Colombel
<b>11</b>	Domaine de Bosné - Bosné - Les Bruyères de Bosné
<b>12</b>	La Hougrais - La Chesnaie - La Gougeonnais - La Tresnelais - La Grigoris Pinot Le Genétay - La Croix du Genétay
<b>13</b>	Le Bois Gévy - Le Bignon - La Roche Mathelin - Le Rocher - Les Frichards Le Rocher Blond
<b>14</b>	La Gironnais - Landrenais - La Moissonais - La Noë - Le Mottais - La Clôture Neuve
<b>15</b>	La Trionnais - Le Séveroué - Bel Air - Allérac - Le Grand Clairét - Le Petit Clairét La Morlaix
<b>16</b>	La Porte - La Pohérais - Les Noës
<b>17</b>	La Bosse - Le Tertre - Le Pré Clos - Le Clohier - Le Chêne - Le Coudrais - La Bonhommais
<b>18</b>	La Gouitais - La Boscherais - La Basse Lande
<b>19</b>	Le Domaine du Mesnil - Le Val de Grémel - Les Rues Colas - Bresquemain - Le Teillac La Gréhandais - Couëdel





# Plan Communal de Sauvegarde de la population

**C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS !**

**En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.**



**Vous êtes isolé(e) ?**



**Vous êtes sans moyens de transport ?**



**Problèmes de santé ?  
Besoin d'assistance particulière ?**

Je soussigné(e) :

NOM : .....Prénoms : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Sollicite l'inscription à « l'annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en qualité de :

- Personne âgée de 70 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne handicapée
- Personne fragile pour d'autres raisons. Précisez : .....
- Habitant de la commune

J'atteste être :

- Sous assistance respiratoire
- À mobilité réduite
- Sous assistance d'un appareillage électrique
- Sous dialyse
- Personne isolée
- Personne immobilisée (alitée)
- Personne malade
- Autre(à préciser) : .....

**Coordonnées du médecin traitant :**

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

- Je consens** à ce que les **données relatives à mon état de santé** soient enregistrées dans « l'annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

**Accessibilité du logement :** Plain-pied..... étage

**Moyen de locomotion :**  OUI  NON

**Je certifie bénéficiaire :**

**D'un service d'aide à domicile :**

Intitulé du service : .....

Adresse : .....Téléphone : .....

**D'un service de soins infirmiers à domicile :**

Intitulé du service : .....

Adresse : .....Téléphone : .....

**D'un autre service (portage de repas à domicile, téléalarme...)**

Intitulé du service : .....

Adresse : .....Téléphone : .....

**D'aucun service à domicile**

**Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence**

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Lien avec vous : .....

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Lien avec vous : .....

Je soussigné(e), M ..... atteste avoir été informé(e) que :

- l'inscription à l'annuaire opérationnel n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce questionnaire est **facultatif** ;
- les informations recueillies seront transmises à la commune de Saint Just dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dispositif permanent et général d'alerte à la population ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Fait à ....., le .....

Signature



## REPAS DES AINÉS

### Repas de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu cette année, (sous réserve des conditions sanitaires liées au COVID-19):

**le samedi 26 septembre à 12 h30 à la Salle de Cojoux.**

Cette manifestation sera également annoncée dans les commerces, dans les journaux et le panneau devant la mairie.

Le prix est fixé à environ 26 € par personne.

Le repas est **gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans**. Une participation à hauteur de 50% est demandée aux membres du CCAS.

Les inscriptions se font en Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez surtout pas à le signaler en Mairie. Un membre du CCAS pourra venir vous chercher à votre domicile. Cette journée festive doit rassembler un maximum de personnes. C'est pour tous l'occasion de se revoir et de passer un bon moment ensemble.

### Déroulement de la journée :

- célébration à l'église à 11 h 30
- photo de groupe prise par la presse
- apéritif offert par la Mairie à la Salle de Cojoux
- repas servi par un traiteur
- animation prévue pendant le repas.

### Colis de Noël

Comme chaque année, les membres de la commission aide sociale ont décidé d'offrir un colis de Noël **aux personnes âgées de plus de 85 ans** qui n'assistent pas au repas de fin d'année, ainsi qu'aux **personnes de plus de 65 ans qui sont hospitalisées ou trop affaiblies** pour y participer.

Ces colis sont d'une valeur égale à 26€ chacun (prix du repas). Des plantes ou des coffrets d'eau de toilette sont offertes aux personnes âgées diabétiques.

Chaque membre du CCAS assure la distribution des colis dans son secteur.

## APPLICATION « INTRAMUROS »

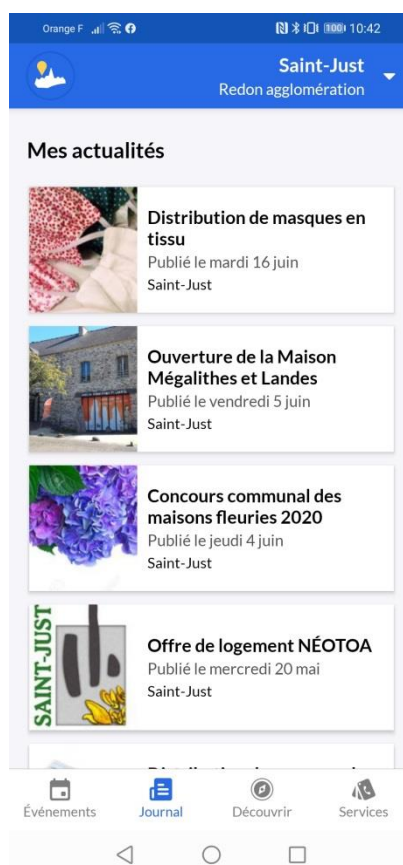
L'application mobile « **IntraMuros** » mise en place pendant le confinement va perdurer.

En effet la Mairie avait mis en place cette application lors du confinement pour pouvoir rester en contact avec ses citoyens.

Ce nouvel outil de communication permet aux habitants de se tenir informés en temps réel dès qu'une nouvelle information est communiquée.

Nous vous invitons donc à télécharger cette application comme suit :

- allez sur le site <http://appli-intramuros.fr>
- cliquez sur **Google Play** si vous disposez d'un mobile ou tablette autre que Apple puis cliquez sur **installez**,
- sinon cliquez sur **Apple Store** puis **obtenir**.
- Une fois l'installation de l'application faite, cliquez sur



l'icône de celle-ci et faites une recherche pour la commune de Saint-Just et répondez « oui » à la demande d'abonnement des notifications.

Vous pourrez y retrouver les fonctionnalités suivantes :

- Recevoir des alertes de la Mairie
- Etre informé des évènements, actualités, points d'intérêts touristiques
- Retrouver les acteurs locaux (associations, commerces, écoles etc)
- Faire des signalements géo localisés
- Répondre à des sondages et bien d'autres choses encore.

## TARIFS COMMUNAUX 2020

Tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### PHOTOCOPIES

	Noir & Blanc	Couleur
A4 recto	0,25 €	0,30
A4 recto-verso	0,40 €	0,50
A3 recto	0,30 €	0,40
A3 recto-verso	0,45 €	0,60

### SALLE DE LA MAIRIE

<b>Salle de la mairie</b>	Pour les particuliers – vin d'honneur	30,00 €
	Pour les associations communales	gratuité

<b>Tables et bancs pour une utilisation uniquement dans le parc derrière la mairie</b>	Pour les particuliers	20,00 €
	Pour les associations	gratuité

### SALLE DES SPORTS

Pour les associations extérieures 100 € / jour

### SALLE DE COJOUX

		SALLE			CUISINE		Réveillons Noël et Nouvel An avec cuisine
		semaine <i>lundi au jeudi</i>	week-end et férié 1 jour	week-end et férié 2 jours	1 jour	2ème jour	
<b>Commune de Saint-Just &amp; propriétaires de foncier bâti</b>	Particuliers	250 €	300 €	500 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations	200 €	200 €	400 €	100 €	50 €	1 300 €
<b>Hors commune</b>	Particuliers	400 €	500 €	800 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations et entreprises + Thé dansant, belote, etc...	250 €	300 €	600 €	100 €	50 €	1 300 €

### SALLE DU FAR

		1 jour	2 jours	Réveillon noël et nouvel an
		<b>Commune de Saint-Just &amp; propriétaires de foncier bâti</b>	Particuliers	150 €
Associations	150 €		250 €	250 €

- Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).  
Période de gratuité aux associations de St Just de la salle de Cojoux : entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars sauf Réveillons de Noël et du Nouvel An. La salle reste accessible aux associations en dehors de cette période, mais à titre onéreux.

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

#### ↳ **RELAIS DES MENHIRS**

	<b>TARIFS DE LOCATION Habitants et propriétaires foncier bâti de la commune</b>	<b>TARIFS DE LOCATION Extérieur à la commune</b>
Journée (2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée (repas, animations...)	60 €	
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon Noël et nouvel an	150 €	200 €
Panier de bois	10 €	10 €
Electricité/Kwh (à partir de 8kw/h)	0,10 €	0,10 €

#### ↳ **GITE – DORTOIR DE 34 LITS**

	<b>TARIFS PARTICULIERS</b>		<b>TARIFS GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS JEUNESSE</b>	
	Hiver <i>du 01/11 au 31/03</i>	Eté <i>du 01/04 au 30/10</i>	Hiver <i>du 01/11 au 31/03</i>	Eté <i>du 01/04 au 30/10</i>
Nuitée	20 €	18 €	16 €	15 €
Linge de lit	4 € <i>pour le séjour</i>	4€ <i>pour le séjour</i>	4 € <i>pour le séjour</i>	4 € <i>pour le séjour</i>
Chevaux	2 €	2 €	2 €	2 €
Salle vitrée	60 € <i>Salle vitrée seule : en journée uniquement de 8h à 17h Salle vitrée + 12 couchages minimum : en journée et/ou soirée</i>			
Réveillons Noël et nouvel an	750 € : <b>Intégralité du gîte</b>			

#### ↳ **CHAMBRES D'ETAPE – 12 LITS**

	<b>TARIF/NUIT/PERSONNE</b>
Chambre pour 1 personne	25 €
Chambre pour 2 personnes	35 €
Chambre pour 3 personnes	45 €
Linge de lit	4 €
Chevaux	2 €

- La taxe de séjour est fixée à 3% du coût par personne de la nuitée, dans la limite de 2,30€, à laquelle s'ajoute une taxe départementale au taux de 10% de la taxe de séjour. Les mineurs sont exonérés de la taxe de séjour.
- Les tarifs en gîte et chambres d'étape comprennent la mise à disposition d'un drap housse et d'un oreiller.
- Le kit de linge de lit est composé d'une taie d'oreiller, d'une couette et housse de couette.

## 📍 **CAMPING\*\* « LES LANDES DE COJOUX »**

1 emplacement + 1 véhicule	3,00 €
Véhicule ou caravane supplémentaire	3,00 €
Visiteur	1,50 €
Taxe de séjour	0,20 €
Branchement électrique	2,50 €
Caution adaptateur borne électrique	16,00 €
Garage mort	1,50 €
Chevaux	2,00 €
Autres animaux	0,50 €

<b>Résidents</b>	
Personne	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €
<b>« Marabout » et associatifs</b>	
Tarif unique encadrant et enfant	2,00 €
<b>Groupe de 10 personnes et + Sur le même emplacement</b>	
Adulte	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €
<b>Réservation du camping complet</b>	
Tarif forfaitaire (au besoin déduire 2 €/personne sur emplacement déjà réservé)	200,00 €

## **NUMÉROTATION DES HABITATIONS**

Les plaques numérotées ont enfin pu être distribuées. Les personnes qui n'ont pas pu se déplacer lors des permanences ou qui n'auraient pas été avisées par courrier peuvent s'adresser en mairie. Il peut y avoir encore quelques erreurs lorsque des logements sont loués ou vacants. N'hésitez pas à les signaler.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**



Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population totale de la commune de Saint-Just est de 1091.

**Le recensement se déroulera sur la commune de Saint-Just  
du 21 janvier au 20 février 2021**

**Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.**



### **Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

## HABITAT

**Propriétaires occupants**  
**Propriétaires bailleurs**  
**Nouveaux arrivants**



### UN COUP DE POUCE POUR VOTRE PROJET DE TRAVAUX

Dans le cadre de son **Programme Local de l'Habitat (PLH)**, **REDON Agglomération** a mis en place un ensemble **d'actions pour la reconquête du parc existant**. Elles permettent aux propriétaires d'effectuer des travaux dans les meilleures conditions, de **réduire** leurs **consommations**, leurs **factures**, de bénéficier d'un **confort optimal** tout en y associant des **aides financières**.

« **Contactez la Maison de l'Habitat, cela ne vous coûte rien ! Que vous soyez éligibles ou non aux subventions proposées, d'autres informations peuvent vous être bénéfiques et vous éclairer pour votre démarche de travaux. Il ne faut pas hésiter !** »



### Ils nous ont sollicité sur votre commune...

#### 2016-2018: 6 dossiers réalisés

✓ Une moyenne de **48%** de **travaux subventionnés**

**ÉNERGIE:** Isolation des combles, des planchers bas, isolation intérieure et extérieure, changement ou création de velux, changement des menuiseries, création ou changement du mode de chauffage

**ADAPTATION:** Salle de bain (baignoire en douche), monte-escalier, ascenseur, solution d'accès au logement...

Avant travaux



Après travaux



**CONTACTEZ-NOUS!**

#### MAISON de l'HABITAT

66 rue des Douves – 35 600 REDON

Tél. : 02 99 72 16 06

Email : dev.urbain@redon-agglomeration.bzh

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30



### Aide à l'acquisition d'un bien vacant

#### Conditions :

- Logement vacant depuis plus d'un an
- Logement construit il y a plus de 50 ans
- Conditions de ressources (vérification à la Maison de l'Habitat)
- Le bien doit être occupé au titre de résidence principale pour une durée minimum de cinq années

#### Bénéficiaires :

Ménages n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années

#### Aides financières forfaitaires :

**4 000€**/logement pour un bien situé **HORS CENTRE-BOURG**

**5 000€**/logement pour un bien situé **EN CENTRE-BOURG**



## MAISON MÉGALITHES ET LANDES

La Maison Mégalithes et Landes est ouverte aux visiteurs du 4 juin au 1<sup>er</sup> novembre. Concernant l'accueil, les visites de l'exposition permanente, et des animations de l'été, des protocoles sanitaires ont été mis en place (port du masque obligatoire, désinfection et nettoyage régulier des espaces, aménagements spécifiques, etc.) afin de garantir aux visiteurs un maximum de sécurité et de sérénité.



Afin de respecter ces protocoles, quelques adaptations cette année pour la visite de l'exposition : les visiteurs ont la

possibilité de choisir leur créneau de visite de l'exposition et de réserver via le site internet de la Maison Mégalithes et Landes.

Un tarif tribu a également été mis en place dans la limite des 10 personnes autorisée (possibilité d'évolution en fonction des annonces gouvernementales).

### Un service de calèche et balade en poneys pour les visiteurs

Tous les dimanches de l'été les visiteurs auront l'opportunité d'être transportés en calèche ou en poneys (selon les dates) sur le site mégalithique. Ces navettes, initiative de la commune de Saint-Just, partiront du bourg et amèneront les visiteurs sur le site. Les places seront limitées il est donc vivement recommandé de réserver auprès de la Maison Mégalithes et Landes.



### Des animations à la thématique préhistorique

Comme chaque année, le programme « Au fil de l'été », coordonné par l'Office de Tourisme du Pays de Redon, propose de multiples animations pour toute la famille. A Saint-Just ces activités sont consacrées à la Préhistoire : apprendre



les gestes de la Préhistoire ? Se mettre dans la peau d'un apprenti archéologue ? Visiter le site accompagné d'un guide ? Tout cela sera possible en juillet et août. Des nouveautés encore cette année : les ateliers de la Maison Néolithique de Renac, animés par le CPIE Association Nature et Mégalithes, où l'on pourra découvrir le métier de céramologue et réaliser sa propre poterie. Afin de respecter les gestes barrière et les distances de sécurité, les visites et ateliers connaîtront quelques aménagements, il est recommandé de bien se renseigner auprès de la Maison Mégalithes et Landes ou de l'Office de Tourisme du Pays de Redon pour en connaître les modalités.



*Crédit Photo CPIE Val de Vilaine*

### Construire une maison néolithique comme il y a 6000 ans ?

C'est la thématique de la nouvelle exposition temporaire qui sera visible à la Maison Mégalithes et Landes du 27 juin au 25 octobre. Au travers de différents panneaux, revivez l'aventure réalisée par les membres et bénévoles du CPIE Val de Vilaine : celle de construire une vraie maison comme au Néolithique !

#### La Maison Mégalithes et Landes vous accueille :

En juin, septembre et octobre

Du mercredi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h30

En juillet-août

Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Et le dimanche de 10h30 à 12h et 14h à 18h.

[www.megalithesetlandes.com](http://www.megalithesetlandes.com)

Tél : 02.99.72.36.53

# Informations pratiques

## PAROISSE SAINT AMAND DE L’AFF

### MESSES DOMINICALES :

	Bruc/Aff	Lohéac	St Ganton	St Just	Pipriac	Sixt/Aff
1° dimanche	9 h 30				11 h 00	10h30
2° dimanche		9 h 30			11 h 00	
3° dimanche			9 h 30		11 h 00	9 h 30
4° dimanche				9 h 30	11 h 00	
5° dimanche	Une seule messe à 11h à Pipriac					
Samedi soir	A 18 h.( horaire d’hiver) ; 18h30.(horaire d’été) : à St Séglin, les semaines impaires ; à Lieuron, les semaines paires					

### PERMANENCES:

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d’adresser un mail à [paroisse.st.amand@wanadoo.fr](mailto:paroisse.st.amand@wanadoo.fr) .

## OCTOBRE ROSE EN PAYS DE REDON

Le Collectif Octobre Rose en Pays de Redon, doit exceptionnellement réinventer sa manifestation cette année, suite à l’épidémie de Coronavirus. Nous avons donc décidé de reporter la marche-course à 2021. Parce que la maladie n’a pas disparue pour autant, nous nous devons de poursuivre nos actions.

Mobilisés ensemble depuis 2017, **en 2020, on ne lâche rien !!!**

Le Collectif vous propose une collecte de dons, de vente de tee-shirts des années précédentes, de gobelets... sur 5 journées (les 3, 5, 10, 12 et 17 octobre 2020). Un lot vous sera remis en échange de vos dons.

Une communication ultérieure vous informera des sites de collectes.

En attendant d’avoir le plaisir de vous rencontrer sur nos stands, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Le Collectif Octobre Rose



Remise de chèque 2019

## COUPON SPORT 35

**Coupon sport 35 : un coup de pouce financier pour favoriser la pratique des jeunes**

Le dispositif « Coupon sport » du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes breillien.nes âgés de 11 à 15 ans (nés entre 2005 et 2(X)9), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière.

Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de

l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.



**COUPON SPORT 35**  
Jusqu'à 40 €  
pour t'inscrire à un club de sport\*  
\* Pour les jeunes Bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S)  
Pour en savoir plus :  
[ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35](http://ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35)

## INFO SOCIALE EN LIGNE

**0 800 95 35 45**

**Nouveau numéro gratuit du service Info Sociale en Ligne**



**Vous vous posez des questions dans le cadre d'une séparation, d'une perte d'emploi ou vous rencontrez des difficultés administratives ?**

**Vous avez besoin de conseils concernant l'éducation de vos enfants ?**

**Le service téléphonique du Département Info Sociale en Ligne (ISL) peut vous aider. L'appel est gratuit et anonyme.**

Santé, famille, justice, logement, citoyenneté, emploi, éducation... Le service Info sociale en ligne répond à plus de 8 000 appels et 1 400 mails par an. Il y a plus de 20 ans, le Département a mis en place ce service d'accès aux droits et de lutte contre l'exclusion, ouvert à tous les habitants d'Ille-et-Vilaine.

Au bout du fil, 7 conseillères sociales répondent à vos questions. Formées à l'écoute bienveillante, ces conseillères apportent un premier niveau de réponses et d'orientation à aux questions d'usagers, y compris à celles qui sont en dehors des compétences du Département.

Info sociale en ligne est un service unique en France.

### Pratique

🕒 Info sociale en ligne est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h sans interruption.

☎ 0 800 95 35 45 (Numéro vert – Appel gratuit)

✉ [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)

# KICAPTE

## CONTRIBUEZ À AMÉLIORER VOTRE COUVERTURE MOBILE

KiCapte est une appli **gratuite** développée par le Département, disponible sur App Store et Google Play. Elle mesure la qualité et la puissance de votre connexion mobile. Très **simple** d'utilisation, elle indique les vitesses de débit, de téléchargement d'une vidéo, d'envoi de fichiers ou de navigation sur le Web, que ce soit en intérieur, en extérieur ou sur un itinéraire. Ce projet repose sur la participation de chacun : sur la base des données recueillies, le Département identifie les zones déficientes et peut les signaler aux opérateurs. **Plus vous serez nombreux à l'utiliser, plus cet outil permettra d'améliorer la couverture mobile, partout en Ille-et-Vilaine et en particulier chez vous.** Sur la base des tests effectués, le Département présente aux opérateurs une cartographie des zones mal couvertes et les incite à faire le nécessaire pour améliorer la couverture mobile en priorité dans ces zones. **Un minimum de tests est nécessaire dans chaque commune pour que les données soient significatives. Alors, on compte sur vous !**



Je sélectionne un test





1.  simple (25 sec)
2.  complet (1,30 min)
3.  itinérant  
(variable selon trajet)

Comprenez mieux vos performances de connexion par des analyses détaillées

**Il n'y a rien d'autre à faire, le test s'effectue tout seul**



Je consulte les résultats

1.  Débit montant
2.  Débit descendant
3.  Chargement des pages web
4.  Qualité de streaming

Comprenez mieux vos performances de connexion par des analyses détaillées

**C'est tout ! Les données sont transmises automatiquement**

**Plus d'infos sur [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)**



## LA MISSION LOCALE



### S'inscrire à la Mission locale ? Pour quoi faire ?

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine a pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans des domaines variés comme **l'emploi, la formation, la santé, le logement, la mobilité, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, etc.**



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint Just, Marie PICARD est en permanence au PAE de Pipriac, et est joignable à la Mission locale au **02.99.72.19.50**.

### Quelques exemples de services

#### Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

#### Besoin d'un soutien Financier

Vous avez un projet de formation, vous souhaitez passer le permis, partir travailler à l'étranger, créer une activité, réparer votre véhicule ... etc. Vous pouvez peut-être bénéficier d'un soutien financier. Venez en parler à un conseiller...

#### Garantie Jeunes

Accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. Durant 12 mois et en contrepartie des démarches effectuées, une allocation vous sera versée. Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 700 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

#### Besoin d'un moyen de locomotion

Vous devez commencer un emploi, un stage, une formation et avez besoin d'un moyen de déplacement ? La Mission locale gère un parc de scooters ainsi que deux voitures qui peuvent être mis à disposition pour faciliter vos déplacements.

#### Parrainage vers l'emploi

Besoin d'un coup de pouce pour booster vos candidatures, de conseils sur un secteur d'activité, de préparer un entretien d'embauche ou un concours... Faites-vous aider par un parrain ou une marraine vers l'emploi.

#### Service civique

Vous pouvez choisir d'effectuer une mission de Service Civique au sein d'une structure du territoire. Ainsi, la Mission locale vous aide dans vos démarches de recherche et est de plus structure d'intermédiation c-à-d qu'elle s'occupe de la mise en place de la mission en lien avec la structure qui souhaite vous accueillir...

**Au service de l'ensemble des jeunes du territoire n'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram et You Tube**

**Pour vous inscrire, c'est simple : appelez nous au 02.99.72.19.50  
ou inscrivez-vous sur notre site [www.ml-redon.com](http://www.ml-redon.com)**



MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine  
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX  
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : [www.ml-redon.com](http://www.ml-redon.com)

**HORAIRES D'OUVERTURE :**  
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



### TESTS PCR DE DEPISTAGE DU COVID19 :

Les infirmières de l'ADMR de PIPRIAC, sont habilitées par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne pour la réalisation des dépistages naso-pharyngés PCR sur prescription médicale.

Plus de renseignements et formulaire à remplir sur :

[www.admr-pipriac.fr](http://www.admr-pipriac.fr), rubrique dépistage covid



### ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET NUMÉRIQUE :

Vous souhaitez vous faire aider à domicile pour :

- Trier vos papiers administratifs,
- Comprendre des courriers, des documents,
- Remplir des formulaires (ouverture de droits, déclaration d'assurance, ...)
- Effectuer des démarches sur internet ?
- Prendre rdv en ligne ?

Contactez-nous au 02.99.34.45.44. Service gratuit organisé en partenariat avec la MSAP de PIPRIAC (Maison des Services aux Personnes).

### DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES SALARIÉS :

Depuis début décembre, l'ADMR de PIPRIAC propose des consultations et visites de médecine générale dans le cadre de son centre de santé médical.

Ces consultations sont ouvertes à tous et sont assurées par le Dr LE BRAS (absente les jeudis), arrivée en décembre 2019 et également par le Dr Charlotte MAROT (absente les mardis) arrivée en mars 2020.

### L'ADMR de PIPRIAC, c'est aussi :

- Le Service d'Aide à Domicile (aide à la personne, entretien du logement, ...),
- La livraison de Repas à Domicile
- La Téléassistance,
- Les Animations Collectives mensuelles (cinéma, bricolage, sport...)
- Les Soins Infirmiers à domicile ou au cabinet

### L'ADMR de PIPRIAC

44 rue du Général De Gaulle – Maison de santé  
35550 PIPRIAC

Tél : 02.99.34.45.44, infirmiers : 02.99.34.42.97, médecins : 02.99.34.40.09

[www.admr-pipriac.fr](http://www.admr-pipriac.fr)

# Vie associative



## CALENDRIER DES ANIMATIONS 2<sup>nd</sup> SEMESTRE 2020

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
26 septembre	Municipalité	Repas des aînés	Salle de Cojoux
10 octobre	ARIV	Repas	Salle de Cojoux
17 octobre	Entre Palis et Mégalithes	Trail	Départ de Renac
17 octobre	APEL	Repas	Salle de Cojoux
24 octobre	ESCP Volley	Repas	Salle de Cojoux
7 novembre	Groupe Saint-Yves	Soirée Années 80	Salle de Cojoux
21 novembre	UNC Sections Saint-Just	Repas	Salle de Cojoux
28 novembre	Comité des fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux

### ANIM'SAINT-JUST EN 2020

Après le succès du marché « LES LAMPIONS DE NOEL » édition 2019, qui a ravi petits et grands, ANIM'SAINT-JUST en partenariat avec l'association BRUC'N'MOB vous propose :

#### «LA RANDO FIFTIES ».

Courant septembre 2020, vous pourrez enfourcher vos solex, mobylettes et vélos électriques pour un parcours d'une trentaine de km à travers les sentiers à la découverte du patrimoine de notre belle région. Les artisans gastronomiques seront aussi de la partie ! (sur inscription, les affiches sont à venir...).

Concernant le marché de Noël édition 2020, nous recommençons notre action pour décorer la place de notre village et nous

sollicitons des bénévoles créatifs, bricoleurs et motivés souhaitant participer à la création des décors.

Commencez aussi à réfléchir à votre couronne de l'Avent afin de participer à notre concours annuel !

Si vous êtes intéressés, contactez Pierre-Jacques au 06 74 16 73 75.

Nous comptons sur vous pour faire vivre notre village, ensemble, devenons acteur du développement de notre région!

L'ensemble de nos activités ne pourront avoir lieu que si les conditions sanitaires nous le permettent.

### Le retour du faisan sauvage dans notre campagne

Les trois communes de Sixt sur Aff, Saint Just et Renac ont décidé depuis plusieurs années de redorer l'image du chasseur. En effet, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine (FDC35), ces trois communes travaillent à la réimplantation d'une souche de faisans sauvages. Aujourd'hui, les chasseurs souhaitent vous expliquer cette petite révolution. En effet, depuis septembre 2019 l'ensemble des chasseurs des trois communes ne tirent plus le faisan, sa chasse est totalement interdite.

Si vous arpenter notre campagne à l'aube ou aux aurores, vous avez sans doute pu entendre au printemps le chant du coq faisan très singulier, un fameux « coq coq ! ». Les plus chanceux auront pu observer des poules faisanes avec leurs petits.

Aujourd'hui la population sauvage s'installe mais elle reste très fragile. Des comptages permettent de suivre l'évolution des densités une fois par an, en mars. Tous les habitants sont conviés à ce rendez-vous, à la suite duquel un casse-croute vous est offert ; il faut juste avoir une bonne audition !

Les sociétés de chasse locales travaillent ensemble sur plus de 10 000 hectares. Plusieurs centaines d'agrains sont disposés en bordure de champs, facilitant le nourrissage des oiseaux en période de disette. Quelques personnes, mal intentionnées, volent le blé... de petites caméras de surveillance nous permettent désormais d'identifier ces voleurs !

La grande majorité des chasseurs locaux ont compris que si la chasse veut perdurer au 21<sup>ème</sup> siècle, elle doit évoluer ! En partenariat avec la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine, les structures de chasse locales tentent de mettre en place une population naturelle de faisans sauvages. Pour réussir cette opération, l'investissement humain et financier est important. Pour la finaliser, 2 000 faisans sauvages seront relâchés en août 2020. Un seul élevage en France permet d'obtenir de tels oiseaux et ils sont une denrée rare et précieuse. Ces oiseaux sauvages sont particulièrement sensibles au dérangement ; malheureusement régulièrement des chiens et chats en divagation anéantissent les nichées.

#### Divagation des chiens et chats interdit

Si les prédateurs sauvages ont largement leur place dans la campagne (le renard notamment), nos amis les chiens et les chats sont interdits en divagation. Trop souvent, quelques propriétaires indécents laissent en effet divaguer leurs compagnons à 4 pattes ; ces personnes, qui souvent se revendiquent « écolo », sont à travers leur animal domestique des prédateurs intolérables de la petite faune (lièvre, chevreuil, passereaux...). Une personne indécate peut

ainsi anéantir des mois de travail en ne gardant pas ses animaux sous bonne garde. La police de la chasse va être considérablement renforcée et les animaux en divagation seront systématiquement envoyés en fourrière. Il existe aujourd'hui des colliers de dressage anti-fugue très efficaces qui coûtent moins chers qu'une amende...

#### **Rappel de la réglementation :**

*Article L211-23*

*Est considéré comme en état de divagation tout **chien** qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance **dépassant cent mètres**. [...]*

*Est considéré comme en état de divagation tout **chat** non identifié trouvé à plus de **deux cents mètres** des habitations ou tout chat trouvé à **plus de mille mètres du domicile de son maître** et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.*

*Cout de l'infraction :*

**750 € d'amende maximum** si vous laissez divaguer vos animaux en méconnaissance des arrêtés réglementant l'emploi et la divagation des chiens. Cela est puni de cette amende pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe, relevable par la voie de l'amende forfaitaire (soit 135 €) (art. R. 428-6 C. Env.).

Tout acte de braconnage du faisan est également sévèrement réprimé par la loi, plus de 1 500 € d'amende et retrait du permis de chasser pour une affaire jugée au nord de Rennes.

Dans cette opération, le monde agricole joue aussi un rôle très important de sentinelle ; étant quotidiennement sur le terrain, les agriculteurs sont les meilleurs observateurs de la nature. Quelques pratiques simples et non contraignantes comme un broyage tardif, après juin, des bandes enherbées permettront aux faisandeaux de grandir paisiblement. La chasse du faisan restera fermée encore au moins jusqu'en septembre 2022 et plus aucun oiseau ne sera lâché.

Les chasseurs, premiers écologistes de France, espèrent que le regard, que vous porterez sur ce bel oiseau sauvage observé dans nos campagnes, sera bienveillant.

#### **Le GIC de la Vallée de la Vilaine**



### Les animations reprennent au CPIE Val de Vilaine.

Lors de ces deux derniers mois particuliers, toutes les animations proposées aux scolaires, des projets, les sorties destinées au grand public ont malheureusement dû être annulés. Les administrateurs et les salariés ont tout de même continué de chez eux, à assurer la vie de l'association. Après ces mois d'incertitudes, des projets ont pâti de cette pandémie mais les sorties et ateliers reprennent petit-à-petit tout en adaptant leur contenu face aux mesures sanitaires.

Les deux premières **sorties nature** post-confinement ont eu lieu sur les landes de Saint-Just avec des participants ravis de pouvoir retrouver ce contact à la nature. D'autant plus que ces sorties ont été riches en observations. Pas moins de dix engoulevants vus sur la lande (une première !), des chants de mobylette entendus aux quatre coins de la lande et des parades se déroulant juste au-dessus de nos têtes... Un moment magique !



La prochaine sortie nature sur les landes est prévu le mercredi 22 juillet sur la thématique des insectes.

Le CPIE Val de Vilaine proposera également diverses **animations sur la Préhistoire** tout au long de l'été.

En partenariat avec la Maison Mégalithes et Landes, vous aurez l'occasion de découvrir des ateliers à la maison néolithique de Saint-Just : initiez-vous à la fabrication d'un mur en torchis ou assemblez votre propre parure les mardi, visites des sites mégalithiques (Cojoux et Tréal) les mercredi après-midi, ateliers (feu, chasse, peinture, fouilles archéologiques...) les vendredi après-midi, sans oublier la rando archéo du vendredi matin, tous les 15 jours !

Plus d'informations sur les horaires et les inscriptions au 02.99.72.36.53 ou [mml@tourisme-pays-redon.com](mailto:mml@tourisme-pays-redon.com) (tarifs 2 € / enfant, 5 € / adulte).

Le nouveau site internet de l'association est actuellement en construction et sera accessible d'ici peu !

Pour recevoir le programme complet des animations nature et préhistoire, n'hésitez pas à nous contacter :  
**[animations.cpievdv@orange.fr](mailto:animations.cpievdv@orange.fr)**  
ou **[mediation.archeo.cpievdv@orange.fr](mailto:mediation.archeo.cpievdv@orange.fr)**.



Maison néolithique de Saint-Just – CPIE Val de Vilaine



## FOYER D'ANIMATION RURAL



10 rue du Halgouët  
35550 Saint-Just  
Tel : 0614434411  
Courriel: farsaintjust35@yahoo.fr  
Site internet : www.baladeasaintjust.fr

Le FAR a tenu son assemblée générale le 28 février dernier. Les responsables ont présenté le bilan des actions menées durant l'année 2019, ainsi que les projets pour 2020. Nous menons toujours des actions dans des domaines variées touchant un très large public. Le FAR compte près de 80 adhérents. Mais le coronavirus a chamboulé l'agenda de nos animations.

### Bibliothèque

La bibliothèque a repris son activité au mois de mai en mettant en place un nouveau mode de fonctionnement afin de respecter les gestes barrières.  
Spectacles interbibliothèques avec Saint-Ganton : La soirée veillée chants sera reportée à l'automne 2020 et le spectacle avec la troupe « les gars à la remorque » en 2021.



### Randonnée :

La fête équebreizh, organisée par l'AACIV, prévue les 26,27,28 juin 2020 a été reportée en 2021. L'AACIV a remercié les bénévoles pour la préparation de cette manifestation et espère nous retrouver à ses côtés l'année prochaine. Le FAR sera présent pour l'organisation de cet événement.

Fiches randonnées pédestres et équestres et site internet : Les différentes modifications de ces circuits liées aux travaux de la 2x2 voies Rennes Redon ne sont pas encore finalisées. De nouvelles fiches devront être rééditées en 2021 ainsi que la mise à jour des cartes réalisées pour le site internet du FAR.

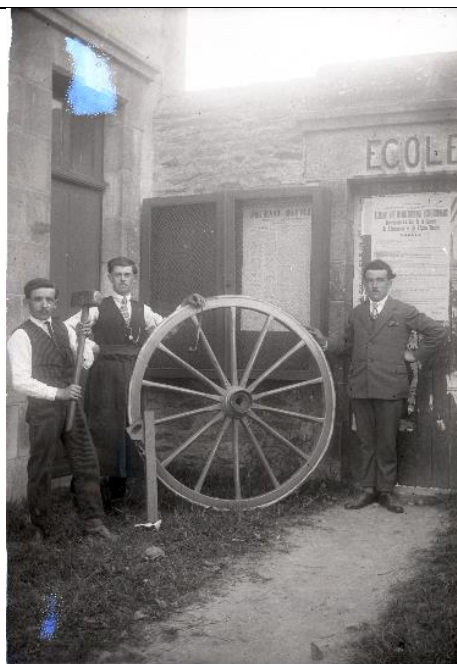
### Patrimoine :

#### Photos d'Anne Catherine

Anne Catherine a été photographée à Redon entre 1909 et 1927 : Nous avons collecté environ 80 photos prises par elle à Saint-Just. Le FAR va organiser une exposition cet hiver pour inviter les habitants de Saint-Just à venir identifier les personnes sur les clichés.

Cette photo a été prise sur le côté droit de l'ancienne mairie, l'inscription école a été effacé.

On reconnaît Emile Hervé à gauche de la photo



Les activités gymnastiques, danse bretonne et tennis de table devraient démarrer au mois de septembre, une communication sera faite à la rentrée.

## RESTAURATION DE LA CLOCHE « 3 » DE L'ÉGLISE

Le noyau central de cette cloche était fortement endommagé, il était donc impératif qu'elle soit réparée. Les travaux se sont déroulés au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

C'est donc l'occasion de rappeler l'historique de cette cloche.

**Construction de la nouvelle église :** C'est le 22 décembre 1839 que fût prise la décision de bâtir une nouvelle église au centre de la paroisse sous le rectorat de M Julien Cholet, ancien vicaire de Pipriac installé recteur de la paroisse de Saint-Just. Elle fut achevée la veille de Noël 1848. Les travaux, par manque de contrôle de l'architecte, ne furent pas réalisés correctement et c'est ainsi que dès 1885 l'église menaçait de tomber en ruine et nécessitait de grandes réparations.

**Restauration de la nouvelle église :** suite à la restauration de l'église, à son agrandissement et l'achèvement des travaux intérieurs, L'Abbé Bonno a souhaité ajouter une troisième cloche. Comme il n'y avait aucune sécurité à vouloir construire sur les murs de l'ancien clocher. La construction d'un nouveau clocher s'imposait.

**Bénédictio des nouvelles cloches :** Le clocher construit, 4 nouvelles cloches furent commandées à la Maison HAVARD de Villedieu-les-Poêles. Il semblerait qu'elles furent coulées le 30 avril 1932. Les deux anciennes cloches furent transférées au Dahomey (ancien nom du Bénin).

Avant leur installation dans le clocher, les cloches furent bénites par Mgr MIGNEN, archevêque de Rennes, Dol et St Malo. Ensuite les parrains et marraines de ces cloches agitèrent par 3 fois le battant de chaque cloche qui, pour la première fois, firent ainsi entendre leur « voix ».

**Restauration de la cloche « 3 » en décembre 2019 :** Lors de la restauration, la cloche a été déposée au bas de l'église. Voici ce que nous avons pu voir les informations concernant sa bénédiction par Mgr MIGNEN, ainsi que la liste des parrains et marraines qui l'ont nommée ANNE-MARIE JEANNE.

### Festa Decoro

<p style="text-align: center;">Alphonse Debray Toussaint Senant Jules Yvoir Pierre Urvoy Jean Nevoux Toussaint Jarnot Jeanne Moison Marie-Françoise Lemée Jeanne Marchand Marie Franc Ducloyer Melles Marie-Joseph Tiger Jeanne Massiot</p>	<p style="text-align: center;">M'ont nommée <b>ANNE MARIE JEANNE</b> CORNILLE &amp; PETERS A VILLEDIEU <i>(entreprise)</i> Paroisse de St-Just Diocèse de Rennes Le 12 juin 1932 SS le Pape Pie XI glorieusement régnant J'ai été bénite par SExc Mgr MIGNEN archevêque de Rennes Dol et St Malo En présence de M.M ; L'abbé Bonno recteur de St Just L'abbé Marsollier vicaire Paul de Villeneuve maire Des abbés Jarnot, Dallérac et Debray, des R.R.P.P. Noël, Debray prêtres de la paroisse</p>
---	---

### Bibliographie : écrits du père Corbe

		
<p>Inscriptions des parrains visibles sur cette face de la cloche.</p>	<p>S'agit-il d'Albert LEBRUN qui a été <a href="#">président de la République française</a> du <a href="#">10 mai 1932</a> au <a href="#">11 juillet 1940</a> ? Mystère .....</p>	<p>Bénédictio des cloches en 1932. Le deuxième à droite est le bedeau de l'époque Emile HERVE .Si vous identifiez d'autres personnes, merci d'en faire part à Robert COTTO : tél 06 14 43 44 11 ou à farsaintjust35@yahoo.fr</p>

## GROUPE SAINT-YVES



Le GSY SAINT-JUST comme tous les clubs de la Fédération Française de Football ont été stoppés net pour cause de COVID-19.

A la fois pour le championnat ainsi que pour les événements qui ont été annulés et qui apportent de la trésorerie au club. A savoir le repas des années 80 et le tournoi U16/U17 challenge Sylvain YVOIR, qui devait avoir lieu le samedi 6 juin, avec 32 équipes inscrites de toute la France au stade de Cojoux et pour finir le tournoi vétérans début septembre (pour l'instant annulé sauf directive autre).

Le repas des années 80 est reporté au samedi 7 novembre 2020, à la salle de Cojoux. Nous espérons avoir le même nombre de personnes (alors à vos calendriers pour réserver cette date).

Le challenge Sylvain YVOIR U16/U17 est bien reporté à la saison prochaine.

En ce qui concerne le côté sportif et plus particulièrement la saison prochaine. L'arrivée d'un entraîneur/joueur Mohamed DIAWARA (*voir photo*) qui évoluera avec la complicité de Gilles DUPRÉ pour le groupe sénior qui, bravo à eux, évoluerons en division 2 de District.

Nouvel recrues : BERSIHAND Jérémy - N DIAYE Abdoulaye - DUBOURG Fabien - DIAWARA Mohamed - PIGRÉ Tom (au 19 juin 2020)



Nous sommes en recherche active de joueurs séniors pour améliorer l'effectif.

Les vétérans sont aussi à la recherche de joueurs (+ de 35 ans) pour prendre une décision d'inscription au championnat vétérans. Car actuellement 12 joueurs reprennent une licence, mais trop peu pour pouvoir démarrer un championnat sereinement.

Nous pourrions envisager de faire du foot loisir, si nous ne trouvons pas l'effectif le vendredi soir,

sans pour autant être licencié au club en partenariat avec les séniors, Les saint-justins ou amis qui voudraient faire du foot 7/7 ou 11/11 en fonction des présents sur terrain en herbe ou en salle l'hiver. Merci à vous de faire jouer vos contacts pour recruter au maximum.

Un grand bravo à nos petits pouces les BABY-FOOT qui, avec l'aide de l'Office des Sports, viennent régulièrement le vendredi soir aux entraînements. Merci aussi à tous les parents qui s'occupent de nos footballeurs le samedi matin aux différents plateaux. Avec une excellente ambiance entre parents. BRAVO à vous tous et MERCI pour nos petits.



Merci à nos bénévoles présents à tous nos matchs.

Comme vous pouvez le voir le GSY SAINT-JUST à fait peau neuve avec un nouveau logo.

Si vous êtes intéressé pour venir nous rejoindre, dans une ambiance conviviale et prendre une licence sénior ou vétéran ou éventuellement Sport Loisir au GSY SAINT-JUST :  
CONTACT 06 16 70 42 46

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances d'été.

SPORTIVEMENT !

LE BUREAU DU GSY SAINT JUST



## POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

La municipalité de St Just et l'Office des Sports et Jeunesse proposent aux jeunes de la commune (13-18 ans) de pouvoir se retrouver au mois de juillet.

Si vous voulez faire des activités en intérieur (baby-foot, tennis de table, console de jeux vidéo, divers jeux de société, ...) la mairie met à votre disposition le club house, à côté de la salle des sports.

Vous pouvez faire des propositions pour que l'on puisse définir ensemble les horaires et les jours d'ouverture.



Des activités dans la salle des sports ou en extérieur pourront être pratiquées avec les animateurs également.

Dans le cadre du Point Information Jeunesse itinérant, l'animateur sera également présent pour répondre aux questions des participants (jobs d'été, formation, projet personnel, mises en place de sorties, inscriptions aux activités ...)

Pour toutes infos complémentaires, pour préparer au mieux les sorties et vous accompagner dans vos projets pour cet été, vous pouvez contacter l'Office des sports au 06 64 76 00 22



### Ouverture du foyer de Saint-Just en juillet :

Au Club House de la salle des sports, le jeudi de 17h à 20h, à compter du jeudi 9 juillet.

## UNC SECTION SAINT-JUST

En raison de la pandémie de COVID-19, nous avons dû annuler plusieurs manifestations à savoir sortie de la route de la sardine le 24 juin et le voyage en Andorre du 2 au 7 juin.

La commémoration du 8 mai avec dépôt de gerbe s'est faite avec la municipalité et l'association dans les conditions définies par le gouvernement (3 personnes).

Le voyage de cette année est reporté du 3 au 8 juin 2021.

Notre repas annuel qui est prévu pour le 21 novembre 2020 est maintenu à moins d'une directive contraire.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et un bon déconfinement qui j'espère ne reviendra pas.

Le Président.

## AMICALE DES PARENTS DE L'ECOLE PUBLIQUE

Une école publique accessible aux enfants de Saint-Just, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint Ganton.

Un **car de ramassage scolaire** (avec ATSEM) emmène les enfants tous les jours depuis la place de l'Église de Saint Just (plusieurs arrêts sur place), une **cantine** et une **bibliothèque** sur place

**RENTREE DES CLASSES** : le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### Contact / Renseignements / Inscriptions

Amicale de l'Ecole Publique : 06 11 59 71 11

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque jeudi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : [ecole.0352844b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352844b@ac-rennes.fr)

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : [www.ecole-stganton.ac-rennes.fr](http://www.ecole-stganton.ac-rennes.fr)



[.com/ape.ecolesaintganton](https://www.facebook.com/ape.ecolesaintganton)





# Just AMAP Porte

## Des produits locaux, frais et sains

Depuis bientôt 10 ans, l'association Just AMAP Porte met en relation consommateurs et producteurs locaux respectueux de l'environnement.

« Le goût d'ici », réseau de producteurs locaux et bio propose aussi de nombreux produits à récupérer au Souchais le vendredi soir. [www.legoutdici.com](http://www.legoutdici.com)

### **Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.**

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer les autres amapiens
- échanger des recettes
- participer aux animations

### **Les produits hebdomadaires:**

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Sonia Debroux, St Just

### **Les produits mensuels:**

- **Poulets** : Sonia Debroux, St Just
- **Bière** : Brasserie de marais, Renac

### **Les produits ponctuels :**

- **Veau, boeuf**: Christian Guemené, St Just
- **Bœuf**: Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint-Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Pâtes, farine** : Jérémy Renaud, St Anne

Toutes les infos sur notre site internet : [www.justamapporte.net](http://www.justamapporte.net)

Pour nous contacter par e-mail : [contact@justamapporte.net](mailto:contact@justamapporte.net) - Par téléphone : 06 84 97 04 67

Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton

## ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Dixième édition cette année du Trail Relais Entre Palis et Mégalithes, le **samedi 17 Octobre**, départ et arrivée dans le bourg de Renac. La formule revisitée il y a 3 ans était reconduite cette année mais avec la situation sanitaire de ce début d'année, de fortes incertitudes restent sur les possibilités d'organiser les courses. Le choix à donc été fait dans un premier temps de limiter les inscriptions pour les courses individuelles 51 km (200 places), 35 km (150 places) et 16 km (150 places). A l'approche de la course et suivant l'évolution de la situation, les autres courses pourront ou non être ouvertes (Relais 51 km, 8 km individuel et courses enfants).

Pour le moment, le repas festif le soir de la course organisé par les parents des écoles de Saint-Just et Renac est maintenu. Le repas sera ouvert sur réservation aux coureurs et aux bénévoles.

Plus d'une centaine de bénévoles des communes de Saint-Just et Renac sont mobilisés pour cet événement, un grand merci à eux, rendez-vous le samedi 17 octobre !



[contact@entrepalisetmegalithes.com](mailto:contact@entrepalisetmegalithes.com)  
[www.entrepalisetmegalithes.com](http://www.entrepalisetmegalithes.com)



# Service de navette hippomobile Saint-Just



Tous les dimanches du 12 juillet au 23 août.  
Départ du bourg de Saint-Just jusqu'au site mégalithique



## Navette en attelage\*

Aller-retour : 5€

Les dimanches : 12-19-26 juillet

et 2-9-août

A partir de 14h

## Navette en poneys\*

(Enfants de 3 à 12ans)

Aller-retour : 3€

Les dimanches : 19 juillet et

2-9-16 et 23 août

A partir de 14h30

\*Places limitées. Service payant.

Renseignements et réservations : Maisons Mégalithes et Landes , 10 allée des Cerisiers—35550 SAINT-JUST

02 99 72 36 53 / [www.megalithesetlandes.com](http://www.megalithesetlandes.com) / [mml@tourisme-pays-redon.com](mailto:mml@tourisme-pays-redon.com)

Avec l'association Nature Cheval et la Ferme des poneys



